

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 15/I

Séance du mardi 12 avril 2011, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	583
Ouverture de la séance	589

Divers :

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M ^{me} Florence Germond (Soc.), démissionnaire	593
--	-----

Communications :

1. Départ à la retraite de M. Philippe Meystre, secrétaire municipal	589
2. Réaffectation de la Maison du Désert – Ouverture d'un compte d'attente	591
3. Projet visant à la réduction de l'absentéisme – Ouverture d'un compte d'attente	591

Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2010/38 et 2011/02	589
--	-----

Interpellations :

1. «Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements» (M. Cédric Fracheboud). <i>Dépôt</i>	592
2. «L'embouchure du canal de Lavey dans le Rhône est-elle source potentielle d'énergie?» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	592
3. «Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête!» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	592
4. «Société Alpiq: quel financement de partis politiques?» (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	592

Motions :

1. «Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) (M. Pierre-Yves Oppikofer). <i>Dépôt</i>	592
2. «Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (M. Axel Marion). <i>Dépôt</i>	592

Postulats :

1.	«Aux urnes, citoyens!» (M. Jean Tschopp). <i>Dépôt</i>	592
2.	«Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de journée» (M. Claude-Alain Voiblet) <i>Rapport polycopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	595
	<i>Discussion</i>	596
3.	«Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne» (M. Charles-Denis Perrin et consorts) <i>Rapport polycopié</i> de M. Gianfranco Gazzola, rapporteur	599
	<i>Discussion</i>	600
4.	«Et si on rétablissait la clause du besoin?» (M. Alain Hubler) <i>Rapport polycopié</i> de M. Pierre Santschi, rapporteur	603
	<i>Discussion</i>	604
5.	«Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois» (M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Mettraux, rapporteur	610
	<i>Discussion</i>	611
Questions orales		593

Ordre du jour

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 avril 2011 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Florence Germond (Soc.), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R24. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

R30. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne.» (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

R31. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé.» (AGF, SSE, EJE). JEAN MEYLAN.

R33. *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

R34. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

R35. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R36. *Postulat de M. David Payot*: «Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL: pour un débat complet.» (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

R37. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

R42. *Rapport-préavis N° 2010/11*: Avenue de Beaulieu–Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ.

R43. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

R45. *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées.» (AGF). YVAN SALZMANN.

R47. *Pétition de M. Walter Balimann et consorts (21 sign.)* concernant le bois situé entre le chemin de Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

R48. *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout.» (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

R49. *Pétition de M^{me} et M. Catherine et Belhassen Naouali*: «Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes.» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

R59. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

R60. *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale.» (CLP). OLIVIER MARTIN.

R61. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

R62. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

R63. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R64. *Rapport-préavis N° 2010/31* : Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou des familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts. Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). THÉRÈSE DE MEURON (*rapport de majorité*); JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de minorité*).

R65. *Rapport-préavis N° 2010/35* : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

R66. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R67. *Pétition de M. Renato Häusler et consorts (735 sign.)* : «Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R69. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). ISABELLE TRUAN.

R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

R71. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer* : «Pour une publication plus dynamique du *Bulletin du Conseil communal*». (AGF). PIERRE SANTSCHI.

R75. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

R76. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

R77. *Postulat de M. François Huguenet* : «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

R78. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet* : «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (SPS). JEAN TSCHOPP.

R79. *Rapport-préavis N° 2010/51* : Réponses à six initiatives portant sur des objets n'appelant pas de longs développements. (AGF, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R80. *Motion de M. Jean Tschopp* : «La ville par le sport». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R82. *Rapport-préavis N° 2009/03bis* : Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

R83. *Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts* : «Places d'apprentissage : atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

R84. *Postulat de M^{me} Nicole Graber* : «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

R86. *Motion de M. Gilles Meystre* : «Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

R87. *Préavis N° 2010/57* : Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafrâichissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires. (SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

R89. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp* : «Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la «Conciliation extrajudiciaire»». (AGF, SPS, EJE). MANUELA MARTI.

R92. *Rapport-préavis N° 2010/62* : Valorisation des produits du terroir. Réponses aux postulats de M^{me} Françoise Longchamp et consorts et de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (AXEL MARION, PRÉSIDENT).

R96. *Rapport-préavis N° 2010/38* : Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO₂. Réponses à une motion et à quatre postulats. (SI, CLP). NKIKO NSENGIMANA.

R97. *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts* : «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

R98. *Préavis N° 2010/49* : Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.

R99. *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future <olympiade> des Jeux Olympiques de la Jeunesse.» (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.

R100. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et de 10% des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne». (CLP). MAGALI ZUERCHER.

R101. *Préavis N° 2011/02*: Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. (Trx, SSE). GILLES MEYSTRE.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI32. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez*: «Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois». (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI40. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux». (13^e/15.3.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI41. *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Introduisons du logement au centre-ville: le Flon (déplacement de la caserne des pompiers)». (14^e/29.3.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT15. *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE/12.10.10]. DISCUSSION.

INT16. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10) [AGF/3.11.10]. DISCUSSION.

INT17. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?». (1^{re}/31.8.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT18. *Interpellation de M. Jean Tschopp*: «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?». (2^e/14.9.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT19. *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?». (3^e/28.9.10) [Trx/27.11.10]. DISCUSSION.

INT21. *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Jusqu'où va la générosité informatique de la Ville?». (3^e/28.9.10) [AGF/17.11.10]. DISCUSSION.

INT22. *Interpellation de M. Giampiero Trezzini*: «L'éco-quartier des Plaines-du-Loup – Qui et comment?». (4^e/12.10.10) [CLP/17.11.10]. DISCUSSION.

INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?». (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.

INT24. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Manque-t-il des candélabres à la route de la Claie-aux-Moines?». (2^e/14.9.10) [SI/15.12.10]. DISCUSSION.

INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pour être efficiente, la police doit être respectée». (3^e/28.9.10) [SPS/15.12.10]. DISCUSSION.

INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: «Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama?». (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.

INT29. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Dans notre démocratie, la liberté politique des uns ne s'arrête-t-elle pas simplement là où commence celle des autres? Application équitable de la liberté d'expression et de réunion à Lausanne!». (7^e/7.12.10) [SPS/12.1.11]. DISCUSSION.

INT34. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «<la télé>: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14^e/13.4.10); *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «<la télé>: après <on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu>, se dirige-t-on vers un organe patronal?». (7^e/7.12.10) [AGF/19.1.11]. DISCUSSION.

INT35. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs!». (9^e/18.1.11) [SPS/16.2.11]. DISCUSSION.

INT37. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Pour quand la sécurité à Chauderon?». (6^e/23.11.10) [SPS/2.3.11]. DISCUSSION.

INT38. *Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron*: «Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?...». (10^e/1.2.11) [Trx/2.3.11]. DISCUSSION.

INT39. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: «<3000 logements> et combien de promesses?». (10^e/1.2.11) [CLP/9.3.11]. DISCUSSION.

INT40. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Une antichambre au local d'injection?». (10^e/1.2.11) [SSE/23.3.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **10.5** (18 h 00 et 20 h 30), **24.5** (18 h 00 et 20 h 30), **7.6** (18 h 00 et 20 h 30), **21.6** (18 h 00 et 20 h 30) et **22.6** (19 h 30), **30.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **13.9** (18 h 00 et 20 h 30), **27.9** (18 h 00 et 20 h 30), **11.10** (18 h 00 et 20 h 30), **8.11** (18 h 00 et 20 h 30), **22.11** (18 h 00 et 20 h 30), **6.12** (18 h 00 et 20 h 30) et **7.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :
Roland Rapaz

La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts* : « Instauration d'une commission des tarifs et émoluments ». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

15.6.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances* : « Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal ». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29* : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP, PRÉSIDENTE; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*); GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/32* : Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

12.10.10 *Préavis N° 2010/39* : Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être. » (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie! » (SI). THOMAS SCHLACHTER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative L'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

23.11.10 *Postulat de M^{me} Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire ». (EJE). MARLÈNE BÉRARD.

23.11.10 *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts* : « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés. » (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

23.11.10 *Préavis N° 2010/52* : Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.

23.11.10 *Rapport-préavis N° 2010/55* : Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (*rapport de majorité*); EVELYNE KNECHT (*rapport de minorité*).

23.11.10 *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux ». (SPS); *Pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ).

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggi. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ». (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

18.1.11 *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

18.1.11 *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos ». (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.

18.1.11 *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts* : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère ». (AGF, SSE). MARIA VELASCO.

18.1.11 *Préavis N° 2010/63* : Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon et d'une passerelle – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8,

fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes-de-Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Approvisionnement énergétique (contracting). Demande de crédits complémentaires. (CLP, Trx, SI). JEAN MEYLAN.

1.2.11 Rapport-préavis N° 2010/64 : Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

1.2.11 a. Préavis N° 2010/66 : Plan partiel d'affectation au lieu-dit «Le Désert» concernant la parcelle N° 20'381, délimitée par le chemin Guillaume-de-Pierrefleur et les parcelles N°s 2397, 20'382 et 1038. (Trx);

b. Préavis N° 2010/67 : Plan partiel d'affectation au lieu-dit «La Grangette» concernant la parcelle N° 20'382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER.

1.2.11 Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif «Mon Tramway de la Pontaise» et consorts (2041 sign.) : «En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900)». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.2.11 Préavis N° 2011/01 : Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet. (CLP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

15.2.11 Préavis N° 2011/03 : Plan stratégique de la distribution d'eau. (Trx). AXEL MARION.

15.2.11 Préavis N° 2011/04 : Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers. (Trx, SSE, CLP). ELISABETH MÜLLER.

15.2.11 Préavis N° 2011/05 : Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

15.2.11 Rapport-préavis N° 2011/06 : Réponse à la pétition de M^{me} Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures): «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière, et de façon urgente». (EJE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

15.2.11 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : «Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville». (SPS). ISABELLE MAYOR.

15.2.11 Postulat de M. Philippe Clivaz : «Bas les masques, la culture est en danger!» (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

15.2.11 Postulat de M^{me} Isabelle Truan : «Pour une insertion significative du logement au Flon». (Trx). ULRICH DOEPPER.

15.2.11 Motion de M. Claude-Alain Voiblet : «Saine gestion des deniers publics: la Municipalité doit donner l'exemple!» (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.2.11 Préavis N° 2011/7 : Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014). (Trx, SI). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

15.2.11 Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.) demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.3.11 Rapport-préavis N° 2011/09 : Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne. (EJE). LAURENT GUIDETTI.

15.3.11 Motion de M^{me} Evelyne Knecht : «LACI < mesure sparadrap > 1 : premier emploi». (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.3.11 Motion de M. Axel Marion, pour la Commission permanente de politique régionale : «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée». (AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

15.3.11 Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : «Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne». (SPS, SSE). ALBERT GRAF.

15.3.11 Motion de M. Jean Tschopp : «Dimanche sur les quais». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

15.3.11 Préavis N° 2011/10 : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyber-administration à la Ville de Lausanne. (AGF, SI). FABRICE GHELFI.

15.3.11 Préavis N° 2011/11 : Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux. (SPS, Trx, AGF). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.3.11 Préavis N° 2011/12 : Projet de construction de cinq bâtiments, comprenant au total 120 logements, un centre d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), huit locaux dédiés à des activités, un parking souterrain de 82 places, sis 5a à 5e chemin de la Prairie. Constitution de six droits de superficie en faveur de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA et de la Société Immobilière

Lausannoise pour le logement SA – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. (CLP, EJE). MYRIAM TÉTAZ.

15.3.11 *Postulat de M. David Payot et consorts*: «Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités: mobilisons-nous!» (AGF). ELISABETH WERMELINGER.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor*: «Bénévolat des jeunes pour les jeunes: pour un réel encouragement!» (EJE, AGF). SUSANA CARREIRA.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne». (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

29.3.11 *Rapport-préavis N° 2011/13*: Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts: Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLÈNE BÉRARD.

29.3.11 *Préavis N° 2011/14*: Addenda au plan partiel d'affectation N° 661 au lieu-dit «La Blécherette» compris entre la limite communale de Romanel, un tronçon de la route de Romanel et de l'avenue du Grey, le plan d'extension N° 625 et les limites des parcelles N°s 2301, 2397 et 2392. (Trx). ALAIN HUBLER.

29.3.11 *Préavis N° 2011/15*: Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape). (Trx). GILLES MEYSTRE.

29.3.11 *Préavis N° 2011/16*: Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie. (SPS, CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

29.3.11 *Préavis N° 2011/17*: Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du Corps de police. (SPS). JEAN TSCHOPP.

29.3.11 *Préavis N° 2011/18*: Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex. (CLP). MARLÈNE VOUTAT.

29.3.11 *Préavis N° 2011/19*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. (Trx, CLP). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

29.3.11 *Pétition de M^{me} Caroline Firmann-Gaulis, du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (374 sign.)* pour la protection de «La Chablière». COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.4.11 *Préavis N° 2011/20*: Aménagement hydroélectrique de Lavey: optimisation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études complémentaire. (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

12.4.11 *Préavis N° 2011/21*: Mesure d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité: abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux. (SI, EJE, CLP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent-ils aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville?» (11^e/15.2.11) [CLP]. DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville!» (11^e/15.2.11) [CLP]. DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu!» (11^e/15.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

22.2.11 *Interpellation de M. Ulrich Dopfer*: «Echanges de terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier, à Malley et à la Gare de Lausanne («Pôle muséal»)». (12^e/22.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

Séance

du mardi 12 avril 2011, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Maurice Calame, M. Philippe Clivaz, M^{me} Thérèse de Meuron, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Fabrice Ghelfi, M. Philippe Jacquat, M^{me} Evelyne Knecht, M^{me} Françoise Longchamp, M. Olivier Martin, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Jean Meylan, M. Gilles Meystre, M. Denis Pache, M^{me} Janine Resplendino, M. Florian Ruf, M^{me} Magali Zuercher, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Jean Mpooy.

Membres présents	79
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est 18 h 00 passées, nous avons le quorum, nous allons commencer nos travaux. Je vous demande un peu d'attention en ce début de séance, nous avons quelques communications à vous faire, dont certaines sont importantes.

Pour rappel, j'ai à mes côtés M. Frédéric Tétaz, qui assumera l'intérim de la fonction de secrétaire du Conseil communal jusqu'à la fin de la présente législature. Vous trouverez également dans les médias concernés la mise au concours du poste pour le 28 juin, en tout cas pour que nous puissions vous soumettre une candidature lors de la prestation de serment pour la nouvelle législature.

Nous passons tout de suite aux opérations préliminaires. Monsieur le secrétaire, vous avez la parole pour les communications.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* : – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu :

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/38 et 2011/02

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 avril 2011

Séance du Conseil communal du 12 avril 2011

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

R96 Rapport-préavis N° 2010/38: Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO₂. Réponses à une motion et à quatre postulats.

Motif: Les mesures proposées en réponse à la motion et aux postulats nécessitent une planification importante pour pouvoir être mises en œuvre en 2011.

R101 Préavis N° 2011/02: Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère.

Motif: Des travaux de réfection de certains secteurs du réseau de collecteurs de concentration des eaux usées doivent être entrepris en urgence, en raison de risques réels de pollution active liée au degré de détérioration du réseau.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Départ à la retraite de M. Philippe Meystre, secrétaire municipal

Communication

Lausanne, le 25 mars 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Philippe Meystre, secrétaire municipal, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 30 avril 2011, après avoir consacré trente-cinq années au service de la Ville.

Titulaire d'un diplôme d'éducateur spécialisé et d'une licence en psychologie, Philippe Meystre a été engagé le 1^{er} août 1976 en qualité d'éducateur au Centre communal pour adolescents de Valmont. Doté d'excellentes qualités d'analyse et de synthèse et maîtrisant parfaitement les aspects rédactionnels, il est promu adjoint administratif au Service administratif de la Direction de police le 1^{er} juillet 1980. Dès le 1^{er} juillet 1986, il occupe la même fonction au Service social, administratif et du travail à la Direction de la sécurité sociale avant de prendre la direction de ce service, une année après exactement. Le 1^{er} janvier 1989, ce service ayant été fractionné en un Secrétariat général et un Service social et du travail, Philippe Meystre est nommé à la tête du Secrétariat général de la direction; jusqu'en 1990, il est également responsable par intérim du Service d'hygiène et de l'Office communal du logement, suite au départ à la retraite des deux titulaires. Il est enfin secrétaire de l'antenne romande de l'Initiative des villes: politique sociale, organe spécialisé de l'Union des villes suisses. Le 1^{er} juin 2006, la Municipalité désigne Philippe Meystre en qualité de secrétaire municipal remplaçant et le nomme secrétaire municipal dès le 1^{er} janvier 2007.

Dans le cadre de ses fonctions à la Direction de la sécurité sociale, Philippe Meystre a joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de nombreux projets. Il a souvent dû encourager des institutions privées à renoncer à entreprendre une action solitaire, les amener à réduire leurs divergences et les décider de s'allier avec d'autres partenaires (publics et privés) dans des projets de grande envergure.

Parmi les dossiers importants dont il s'est occupé, citons :

- la réorganisation de la Direction de la sécurité sociale comprenant la création d'un Secrétariat général et d'un Service social et du travail; la réorganisation du dispositif lausannois de soutien à domicile;
- l'étude sur le chômage de longue durée confiée à l'UNIL, qui a permis d'établir le bien-fondé d'une action orientée vers la formation élémentaire des adultes;
- la création et le déploiement de la Communauté d'intérêts pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), projet auquel il était très attaché. Partant de quelques dizaines de milliers de francs de subventions éparses au milieu des années nonante, Lausanne en est venue progressivement à consacrer plus de Fr. 3,5 millions par année (2006) pour lutter contre l'analphabétisme, l'illettrisme et la méconnaissance de la langue française de milliers de personnes; ce faisant, Lausanne a été l'acteur public (Cantons et Confédération compris) le plus sensible – et de loin – à ce grave problème de société;
- la mise en place d'un dispositif d'accueil nocturne des sans-abri;
- l'accompagnement du déploiement des activités du Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP);
- la lutte contre le surendettement, tant au niveau de l'Administration communale qu'au sein de la population en général;

- la réflexion sur la politique communale dans le domaine de la toxicomanie et de la désinsertion sociale, la coordination et le financement des intervenants;
- la politique communale à l'intention des migrants en situation irrégulière;
- enfin, l'esquisse d'un cadre d'action général en matière de politique sociale communale.

Après cette riche carrière, qui s'est essentiellement déroulée au sein d'une direction dont les centres de préoccupation rejoignaient les siens, Philippe Meystre est désigné par la Municipalité pour remplacer le secrétaire municipal, François Pasche, lors du départ de ce dernier à la retraite. Il relève avec brio ce défi, car c'en était un, de faire passer une organisation reposant très largement sur les connaissances d'un seul homme à une organisation où le savoir-faire devient l'affaire d'une équipe.

Son passage au Secrétariat municipal aura coïncidé avec la capacité des outils informatiques à faciliter le partage de l'information «en temps réel». Grâce à l'outil informatique «Goéland», Philippe Meystre a accéléré la communication avec les différentes unités administratives de l'Administration communale lausannoise, mettant à leur disposition dans des temps très rapides le courrier et les décisions municipales, ainsi que le traitement des objets concernant le Conseil communal, notamment.

Observateur attentif de son temps, doté de nombreux talents et d'une grande culture, Philippe Meystre affectionne particulièrement la langue française et rédige dans des temps record des notes dans un français impeccable. Au vacarme du monde, il préfère cependant la tranquillité de son bureau, où il peut tout à loisir donner cours à ses réflexions, aussitôt couchées sur le papier ou l'ordinateur. D'un naturel discret, il cache toutefois une grande sensibilité à l'égard de son prochain, déployant des trésors d'imagination pour tenter de sauver des situations humaines désespérées.

La Municipalité est reconnaissante à ce haut fonctionnaire de tout ce qu'il a apporté à la Ville dans ses postes successifs. Les chefs de service, quant à eux, regrettent le départ d'un collègue courtois, disponible, sachant dispenser d'excellents conseils quand on lui demandait son avis et qui aura considérablement amélioré l'information entre l'Exécutif lausannois et les chefs de service de l'Administration communale lausannoise.

Nous vous remercions de prendre note de cette communication et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Réaffectation de la Maison du Désert – Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 31 mars 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Acquise par la Commune de Lausanne le 11 août 1989, la Maison du Désert n'a cessé de se dégrader, faute d'investisseurs potentiels intéressés, ces derniers se heurtant au coût et aux impératifs liés à la restauration de ce bâtiment historique (en note *2* au recensement architectural cantonal), et à la nécessité de maintenir un certain nombre d'éléments architecturaux.

De surcroît, la toiture du bâtiment a été ravagée par un incendie, ce qui a encore aggravé la situation.

Considérant que la situation particulière et l'intérêt indéniable de ce lieu comme témoin du patrimoine lausannois conduiraient tout nouveau projet avec recherche d'investisseur dans l'impasse, la Municipalité a chargé un groupe de travail de mener une réflexion sur l'avenir de la Maison du Désert, dans l'optique d'une nouvelle affectation du bâtiment et d'une réponse à la motion de M^{me} Christina Maier, intitulée « Un projet pour sauver la Maison du Désert ».

Ce groupe de travail – présidé par Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, et comprenant des représentants des monuments et sites du Canton, un architecte extérieur et des services de l'Administration communale – s'est efforcé de déterminer en premier lieu les travaux urgents à réaliser pour la consolidation et la sécurisation du bâtiment, puis de définir l'affectation future possible de la Maison.

La Municipalité a présenté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 700'000.– au Conseil communal en date du 5 mai 2010 pour effectuer les travaux urgents de consolidation et de sécurisation du bâtiment. Les travaux ont consisté en la réparation des dégâts d'incendie, en la consolidation de la structure verticale trop faible du premier étage et en la rénovation de la toiture avec une véritable sous-couverture.

Au vu des différents paramètres liés à ce patrimoine historique et du plan de quartier en vigueur (programme d'utilité publique), la Municipalité est entrée en matière sur la création d'une Maison de quartier et des locaux pour des associations, institutions et fondations dans la Maison du Désert dans sa séance du 13 octobre 2010. Cette nouvelle Maison de quartier devrait remplacer à terme le centre socioculturel de Boisy.

Il importe maintenant d'affiner la pré-étude engagée par le Service d'architecture et d'envisager l'éventualité d'un concours d'architectes pour préparer la demande de crédit

d'étude au Conseil communal dans le courant de l'an prochain. A cette fin, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 350'000.–.

Le plan des investissements revu par la Municipalité le 15 janvier 2011 prévoit le projet Maison du Désert– Réaffectation et transformation en Maison de quartier. Le crédit à voter de Fr. 5,5 millions est réparti entre 2011 et 2015.

Conformément à la procédure en vigueur, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui l'a préavisée favorablement.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

Projet visant à la réduction de l'absentéisme – Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 31 mars 2011

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Grâce au développement d'indicateurs spécifiques, la Municipalité constate que le taux d'absence est relativement élevé au sein du personnel de l'Administration communale. Si les absences pour cause d'accident sont en diminution, une tendance à une augmentation progressive du taux d'absence maladie est observée; ce taux est passé de 3,59% en 2006 à 4,14% en 2009. Ce constat d'augmentation des absences n'est pas propre uniquement à l'Administration communale et touche également de nombreux employeurs.

Néanmoins, la Ville de Lausanne se doit de réagir à cette augmentation, tout en veillant à ce que les mesures mises en place soient éthiquement irréprochables, le sujet étant particulièrement délicat. La Municipalité a ainsi publié un appel d'offres public en été 2010, en vue d'accompagner le Service du personnel à la mise en place d'un projet de prévention, gestion et suivi des absences du personnel dans trois services pilotes. Après évaluation, ce mandat a été adjugé à l'Institut de santé au travail (IFA) à Pampigny, pour un montant de Fr. 101'000.– qui servira au financement de la phase pilote du projet. La mise en place de la méthodologie retenue dans l'ensemble des services de l'Administration fera l'objet d'un préavis en 2011. Afin d'assurer le financement de cette phase pilote, la Municipalité, dans sa séance du 9 février 2011, a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 125'000.–.

Consultée, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 21 mars 2011, prononcée favorablement à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Postulat de M. Jean Tschopp : «Aux urnes, citoyens !»

Dépôt

Lausanne, le 6 avril 2011

(Signé) *Jean Tschopp*

**Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer :
«Des mesures pour lever les écueils persistants
de l'évolution et de la mobilité professionnelle
du personnel communal (ou de la parole aux actes)»**

Dépôt

Lausanne, le 11 avril 2011

(Signé) *Pierre-Yves Oppikofer*

**Motion de M. Axel Marion : «Un/e délégué/e
à la politique familiale pour une meilleure coordination
et un meilleur soutien aux familles lausannoises»**

Dépôt

Lausanne, le 12 avril 2011

(Signé) *Axel Marion*

**Interpellation de M. Cédric Fracheboud : «Gestion
des billets issus de la taxe sur les divertissements»**

Dépôt

Lausanne, le 12 avril 2011

(Signé) *Cédric Fracheboud*

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :
«L'embouchure du canal de Lavey dans le Rhône
est-elle source potentielle d'énergie ?»**

Dépôt

Lausanne, le 12 avril 2011

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :
«Contrairement à de nombreux fêtards noctambules,
les habitants voisins des parcs publics lausannoises
ne sont pas toujours à la fête !»**

Dépôt

Lausanne, le 12 avril 2011

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts :
«Société Alpiq : quel financement de partis politiques ?»**

Dépôt

Lausanne, le 12 avril 2011

(Signé) *Rebecca Ruiz et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, elle a été accordée par le Bureau légal du Conseil.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* : J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Monsieur le secrétaire. Mais il y a une demande de parole...

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je suis navré de prendre la parole à ce stade de l'ordre du jour, mais je n'ai pas été informé des urgences. Notre groupe n'a par conséquent pas pu se prononcer. Je suis navré de dire d'ores et déjà que nous demanderons simplement le report du vote, n'ayant pas eu connaissance de ces urgences.

Le président : – Qu'en est-il de la communication des urgences ? Personnellement, je les ai reçues, mais ont-elles été transmises au Bureau ? (*Hésitations.*) En principe, elles l'ont été, comme d'habitude. Non ? Alors en effet, il y a eu

un problème de transmission. D'habitude, elles sont transmises le jeudi qui suit la séance de Municipalité. Nous les avons reçues officiellement hier. Le 8 avril. (*Rumeurs.*)

M. Daniel Brélaz, syndic : – (*Parle hors micro.*) Ce sont les urgences pour la prochaine séance.

Le président : – Très bien. Donc nous passerons par-dessus ces urgences pour notre ordre du jour.

J'ai aussi quelques informations à vous transmettre. M^{me} Silvia Zamora nous prie d'excuser son absence pour cette séance du Conseil, elle est retenue à l'étranger pour ses obligations municipales. M^{me} Gilliard, la rédactrice de notre Bulletin, me demande de vous communiquer le souhait suivant : que les conseillers et les conseillères qui ont leurs interventions sur ordinateur en .doc les lui transmettent dès le lendemain de la séance du Conseil, cela lui faciliterait grandement la tâche et surtout cela accélérerait le travail de transcription. Je vous remercie de répondre à son souhait.

D'autre part, le Bureau désire rencontrer les présidents de groupe pendant la pause, à la salle de la Municipalité. Il s'agit de voir si nous pouvons inscrire à notre agenda une séance supplémentaire.

Pour ce soir, je vous propose le déroulement suivant de notre ordre du jour. Après l'élection complémentaire à la Commission des finances, nous passerons aux questions orales, puis nous traiterons les rapports jusque vers 22 h 00 ou 22 h 30. Ensuite, les trois initiatives en suspens, l'interpellation urgente et les interpellations ordinaires. Pour ce soir, j'envisage d'aller jusqu'à 23 h 30, si vous pouvez suivre.

J'aimerais également attirer votre attention sur le fait que la partie rapports de notre ordre du jour comprend un grand nombre d'objets relatifs à la prise en considération d'initiatives. De telles prises en considération, ou non, déjà préparées en commission, ne nécessitent pas forcément de longs développements. Merci de votre compréhension. Par hasard ou coïncidence, notre pendule de la salle du Conseil a également accéléré le tempo ! (*Rires.*)

Nous passons au point 2 de notre ordre du jour : élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Florence Germond (Soc.), démissionnaire. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Florence Germond (Soc.), démissionnaire

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le Parti socialiste a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de M^{me} Rebecca Ruiz à la Commission des finances. M^{me} Ruiz est titulaire d'un master en criminologie et sécurité de

l'Université de Lausanne. Actuellement, elle est cheffe de projet de recherche à la Direction générale de l'enseignement à l'Etat de Vaud.

Politiquement, elle a été élue en 2006 au Conseil communal, elle est membre de la Commission consultative des naturalisations et de la Commission tripartite de l'intégration. Elle est également une présidente du Parti socialiste lausannois que de nombreuses formations politiques nous envient pour son sens politique, son sens de la négociation, son endurance et sa faculté de résister aux attaques de ceux qui n'ont que sa jeunesse à lui reprocher. (*Rires, rumeurs.*)

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de procéder à cette élection à main levée, si personne n'y voit d'objection. Bien. M^{mes} et M^{MM}. les conseillers qui acceptent l'élection de M^{me} Rebecca Ruiz à la Commission permanente des finances sont priés de l'exprimer en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec trois abstentions, vous avez élu M^{me} Rebecca Ruiz à la Commission permanente des finances. Félicitations, Madame Ruiz.

Le président : – Nous en avons terminé avec ce point, nous passons aux questions orales, point B de notre ordre du jour.

Questions orales

Question

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Jean-Christophe Bourquin et concerne le Service des parcs et promenades. Il s'agit de l'étang qui se trouve dans le parc devant la Maison du Désert. Cette maison et son environnement font l'actualité, suite à une note de la Municipalité pour l'ouverture d'un compte d'attente et à la réponse à une interpellation de notre collègue M^{me} de Meuron concernant l'assèchement des eaux de source.

Les faits. En visitant récemment le parc du Désert, j'ai constaté que la pièce d'eau, dite « étang à la hollandaise », située dans l'axe de la maison, était envahie de plantes diverses, de mousses, etc. Cet étang aurait visiblement besoin d'une bonne remise à niveau. Il me semble en effet que le flux naturel de l'eau dans le bassin est très faible, ce qui empêche une bonne oxygénation et la régénération du milieu. J'ai aussi remarqué que très peu d'eau alimentait le bassin de réception en aval de l'étang. S'agit-il du même phénomène de tarissement que celui signalé par notre collègue M^{me} de Meuron ?

Le Service des parcs et promenades est-il au courant de la situation de l'étang du Désert, notamment du problème de nettoyage et d'alimentation en eau ? Est-il envisagé de faire quelque chose, et si oui, quand ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – J'ai eu tout juste le temps de demander au responsable de l'entretien ce qu'il en était. La réponse est la suivante : cet étang doit être curé en novembre. L'an passé, le nettoyage n'a pas pu être fait pour diverses raisons de calendrier et de disponibilités. Il ne peut pas l'être aujourd'hui parce qu'il faut protéger les petites bêtes vertes ou d'autres couleurs qui vivent dans cet étang et s'y reproduisent. Pour la protection des batraciens, le curage de cet étang n'aura lieu qu'à la fin de cette année, après que ces petites bêtes se seront dispersées. D'après les informations que j'ai, il n'y a pas de problème d'alimentation en eau. Il est normal que l'eau de cet étang soit plutôt croupissante, avec peu de circulation. Ce n'est pas de l'eau vive, c'est une pièce d'eau vouée à se couvrir petit à petit d'algues et autres plantes du même type, son eau ne doit pas être transparente.

Question

M. Mathieu Blanc (LE) : – Au nom des membres, notamment libéraux-radicaux, de la commission qui traitait du bistrot social, je me permets de poser une question à M. le municipal Jean-Christophe Bourquin.

Lors de différentes séances de cette commission, il nous avait été indiqué qu'une communication nous serait faite dès que la commission d'experts nommée au niveau cantonal aurait rendu son rapport. En principe, la commission d'experts devait le faire pour fin mars, si mes souvenirs sont bons. Or, à la mi-avril, nous n'avons pas encore reçu cette communication. Il semblerait également, selon certaines informations, que la commission d'experts n'a pas encore rendu ce rapport. Nous souhaitons donc savoir ce qu'il en est, si le rapport a été déposé et, si non, pour quelle raison.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – L'information dont vous disposez est exacte, le projet n'a pas encore été déposé, pour une raison assez simple. Le consortium CHUV, Oliviers, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme qui a pris en main le projet, a souhaité effectuer une étude de faisabilité approfondie avant de faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre de ce projet. Cette étude a pris plus de temps que prévu, parce qu'il souhaitait vraiment, et je crois que ce souhait est légitime, interroger les usagers de la place de la Riponne sur ce qu'ils pensaient de l'ouverture d'un tel bistrot social, son emplacement, s'ils avaient l'intention d'y aller, etc. Toutes questions qui ont été posées lors des séances de commission et auxquelles nous avons apporté des réponses, mais l'étude se faisant sur des bases rigoureuses et scientifiques, le consortium souhaite avoir des réponses fondées. Donc la situation actuelle est la suivante : l'équipe de recherche a obtenu un subside de la Commission pour la promotion de la santé et la lutte

contre les addictions pour terminer l'étude de faisabilité. Au moment où celle-ci sera faite, un rapport sera publié indiquant dans quelle direction aller. A ce moment, le Conseil communal sera pleinement informé, bien sûr. La fin de cette étude de faisabilité est prévue pour cet automne.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Ma question s'adresse au directeur des Services industriels et n'a rien à voir avec l'interpellation urgente que nous allons traiter ce soir.

La Ville de Lausanne possède de nombreuses participations, dont une dans une société anonyme dénommée Spontis, dont le but est de fournir des services dans le domaine de la logistique, de l'achat de matériel de construction et d'entretien et de réseaux d'énergie et de fluides, électricité, eau, gaz, chauffage à distance, multimédia, etc. Or on a appris que lors de la répartition des directions et des futurs services, ce qui est actuellement le Magesi passerait à la Direction des finances. Actuellement, la Ville est représentée par un chef de service des Services industriels au sein du conseil d'administration de Spontis, au vu des synergies nombreuses qui existent. Est-ce à dire qu'à l'avenir, la représentation de la Ville passera par la Direction des finances ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Oui, Spontis existe, le Conseil communal a décidé de la participation de la Ville de Lausanne à cette société. Non seulement Spontis existe, mais Spontis évolue. Et Spontis réfléchit à diverses tâches supplémentaires que la société pourrait assurer dans le domaine de la logistique, en particulier dans le domaine électrique, avec de nombreuses collaborations avec ses partenaires fondateurs, qui ne sont pas seulement les Services industriels de Lausanne, mais aussi le groupe Romande énergie et les Forces motrices bernoises.

Ce faisant, Spontis continue à avoir une activité plutôt de type monofluide, c'est-à-dire centrée sur l'électricité. Les commandes, pour la Ville de Lausanne, et qui concernent l'eau et le gaz, sont en train d'évoluer vers ce qu'on appelle la plateforme Lausashop – dont vous avez peut-être entendu parler –, qui permet la commande de matériel hors domaine électrique. La plateforme Lausashop, qui a été sauf erreur présentée à la Commission des finances, met en place un système complet et transversal, qui permettra de commander depuis les équipements de protection individuels sur les chantiers jusqu'aux équipements de protection des bébés dans les garderies, c'est-à-dire les Pampers. Bref, une très large palette de produits.

Nous sommes donc dans une situation où, on peut le dire, le Magesi, à travers Lausashop, est un peu victime de son succès, si on entend par succès le fait que les services de la plateforme sont désormais adressés non seulement à la

Direction des services industriels et à la Direction des travaux – ce qui a toujours été le cas pour les commandes de matériel pour eauservice –, mais également à l'ensemble des directions.

Il a donc paru logique que ce service change de nom et prenne place dans une direction beaucoup plus transversale. Evidemment, des ajustements seront faits, les activités du Magesti actuel spécifiquement dédiées aux Services industriels resteront dans cette direction. Les commandes dans le domaine de l'électricité resteront naturellement dans le périmètre d'intervention du Service de l'électricité. Le chef de ce service fait partie de groupes très spécialisés d'experts à l'intérieur de Spontis, avec ses collègues électriciens. Le représentant de la Ville de Lausanne au Conseil d'administration de Spontis n'est pas le chef du Service de l'électricité, mais le chef du Service du développement stratégique. A mon sens, cette représentation n'est pas mise en cause. Mais cela dépendra évidemment des décisions municipales sur l'organisation de l'administration.

Le président : – Je n'ai plus de questions orales. Nous en avons donc terminé avec ce point. Nous passons aux rapports. D'abord le postulat de M. Claude-Alain Voiblet, «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de journée». J'appelle à la tribune M. Philippe Mivelaz, rapporteur de la commission.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de journée»¹

Rapport

Membres de la commission : M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Gérard Chappuis (Soc.), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE), M. Laurent Guidetti (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M. Jacques Pernet (LE), M^{me} Elena Torriani (AGT), M. Claude-Alain Voiblet.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux (excusé).

Rapport polycopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Gérard Chappuis, Laurent Guidetti, Elena Torriani, Martine Fiora-Guttmann, Françoise Longchamp, Jacques Pernet, Isabelle Mayor, Ulrich Doepper, Claude-Alain Voiblet et Philippe Mivelaz (rapporteur).

Les membres de l'Administration communale (Service des routes et de la mobilité) : MM. Pierre-Alain Matthey, chef de service, José-Angel Gonzalez, adjoint au chef de service, François Mukundi, adjoint administratif. M. Mukundi a tenu les notes de séance ; qu'il soit remercié pour la qualité de son travail.

La commission a siégé le 25 mars 2010 de 15 h 30 à 17 h 00, dans une salle de conférence du bâtiment administratif de Flon-Ville. La Municipalité était absente et le directeur des Travaux s'est fait excuser par la voix du chef du Service des routes et de la mobilité.

En introduction, l'initiant rappelle l'objectif de son postulat : rechercher une solution transitoire au problème de la circulation dans la zone sous-gare, plus particulièrement les rives du lac entre la tour Haldimand et le giratoire de la Maladière. Ce secteur, propice aux loisirs et au tourisme, souffre d'un engorgement de trafic, dû, selon lui, pour une bonne part aux pendulaires et au trafic de loisir week-end.

La situation du trafic peut être évaluée sur la base de comptages établis en 2005 avec Lausanne-Région, donnés par le Service des routes et de la mobilité. Ainsi, il a été relevé 12'000 véhicules/jour dans le secteur d'Ouchy, 16'000 vers Pully (Général-Guisan) et 22'000 vers Rhodanie. Sur le trajet Rhodanie–Quais d'Ouchy, le trafic de transit est important le matin (40%) et le soir (35%). Il est rappelé que cet axe est considéré comme route principale interrégionale, statut confirmé par le schéma directeur du PALM. L'avenue de Cour, par contre, a fait l'objet de modération de trafic.

Une nouvelle campagne de comptage a été organisée cette année afin d'évaluer les effets de la mise en service du m2 et du réseau tl 08. Les chiffres seront disponibles d'ici peu. D'autres études ont été menées par l'Administration communale à l'intérieur du périmètre communal. De son côté, les schémas directeurs du PALM et du SDEL ont également lancé des études de trafic. Ces données nouvelles n'étaient malheureusement pas disponibles lors de la séance de commission.

Comme pistes de réflexion, plusieurs solutions ont été rappelées ou évoquées. Une catégorie consiste à faciliter le passage des véhicules à travers ce secteur de la ville :

- tunnel entre les quais d'Ouchy, au niveau de l'hôtel Mövenpick pour rejoindre l'Élysée ;
- création d'un dénivelé pour atteindre l'autoroute en passant sous le giratoire de la Maladière.

Une autre solution consiste, au contraire, à privilégier les piétons et la mobilité douce, temporairement ou par des aménagements :

- postulat de M^{me} Adèle Thorens demandant la fermeture des quais de Belgique à la circulation pendant quelques dimanches par année ;

¹BCC 2009-2010, T. I (N° 5/I), p. 393 ; *idem*, T. II (N° 9/II), p. 71.

- limitation de la vitesse à 30, voire 20 km/h ;
- aménagement de cet espace touristique et de loisirs en parc urbain.

Un membre de la commission fait observer que les piétons ont tendance à se considérer comme prioritaires vis-à-vis des voitures dans le secteur d'Ouchy, comme dans d'autres lieux touristiques à haute fréquentation.

La question des reports de trafic sur d'autres secteurs de la ville, moins touristiques mais plus peuplés, a également été évoquée. Le postulat mettant en avant les rives du lac avant tout comme un espace de loisir à préserver du trafic, certaines solutions évoquées pourraient, par ailleurs, remettre en cause la hiérarchisation des routes ayant inscrit l'axe Rhodanie–Général-Guisan comme axe de transit.

Pour une partie de la commission, le postulat se limite trop à l'aspect touristique et à ce quartier en particulier, tout en relevant que son périmètre est mal défini. La cible des pendulaires semble également trop restrictive, une bonne partie du trafic étant générée par le caractère touristique des rives du lac, le week-end en particulier. Enfin, certains estiment également qu'il convient d'attendre la réalisation des axes forts avant d'entreprendre des aménagements routiers sur les rives du lac.

Vote de prise en considération du postulat «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de journée» :

Par 6 voix, contre 3 oppositions et 1 abstention, la commission recommande la prise en considération du postulat.

Le président : – Monsieur Mivelaz, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Les flots incessants de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine... On aurait pu ajouter «par beau temps». La quantité de trafic, aussi et surtout par beau temps, est due à la position du quartier dans la ville, en marge, contre le lac. A la politique d'implantation de grands générateurs de trafic aux heures de pointe, au taux de motorisation de ces activités et à l'offre en stationnement pour les activités qui s'y déroulent.

L'idée est bonne du postulat. Ou faussement bonne. Le trafic dont on parle a pour beaucoup son origine... (*L'orateur s'interrompt.*)

Le président : – Monsieur Doepper, appuyez sur le bouton, peut-être. (*Silence.*) Désolé, Monsieur Doepper.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – (*Reprend.*) L'idée est bonne, ou faussement bonne. (*S'interrompt à nouveau. Rumeurs.*)

Le président : – C'est peut-être votre carte... Restez là, Monsieur Doepper. (*Silence.*) Nous avons un problème avec deux micros de suite et deux cartes différentes. Ce n'est ni l'installation...

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – (*Parle hors micro.*) ... que ce soit mon propos qui pose problème... (*Hésitations, concertations.*)

Le président : – Nous avons besoin d'une minute, toute l'installation doit redémarrer, semble-t-il. Donc une minute de pause, ce qui permettra à M. Doepper de reprendre au début de son intervention, sans remarque de notre part.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Je reprends.

On aurait pu ajouter par beau temps, et pas seulement le soir ou le week-end. La quantité de trafic est due à la position du quartier dans la ville, en marge, contre le lac. Il est dû à la politique d'implantation municipale de grands générateurs de trafic aux heures de pointe, au taux de motorisation que suscitent ces activités et à l'offre en stationnement qu'on fait à celles qui se déroulent là-bas. Donc l'idée est bonne, ou faussement bonne, disais-je. Le trafic dont on parle est pour beaucoup un trafic qui a son origine ou sa destination dans le secteur. On peut difficilement le chasser. Il se déroule sur le réseau A, qui est en principe celui qui s'y prête le mieux, ou celui qui, du moins, ne traverse pas des quartiers densément habités, comme le ferait un report spatial de ce trafic, à travers par exemple l'avenue de Cour.

La solution au problème soulevé par ce postulat, c'est l'application des principes du projet d'agglomération Lausanne–Morges ; c'est le report du trafic de transit, dont on sait qu'il représente la moitié, sur l'autoroute de contournement et non par le centre ou par Sous-Gare ou Ouchy. La solution, c'est la réduction du trafic et non la construction d'un autre tunnel, d'un autre aspirateur à voitures. C'est une Arlésienne dans ce Conseil, chère à la Municipalité. Mais c'est l'occasion, pour cette dernière, de réfléchir à une autre solution aux trop grandes nuisances dues au trafic dans le bas de la ville et pas seulement à Vidy ou à Ouchy.

A une grande majorité, le groupe des Verts vous recommande de classer ce postulat.

M. Jacques Pernet (LE) : – J'annonce mes intérêts. De par ma profession, je suis membre du «corps touristique» de cette ville et j'officie dans la zone visée par le postulant. Je regrette que le tourisme soit pris en otage par ce postulat. Son auteur se trompe de cible en prenant le tourisme comme prétexte à son initiative.

Certes, la situation décrite nécessite une ou des actions, mais pas n'importe laquelle. Notre ville souffre d'un afflux de véhicules, c'est indéniable, aux heures de pointe, à l'entrée de la ville le matin, à la sortie le soir. Principalement à l'ouest. Beaucoup moins à l'est, où la situation n'est de loin pas comparable. Or le tourisme a des cycles différents de ceux que vise le postulant. Entre 6 h 00 et 10 h 00, les heures ciblées par le postulat, il n'y a pas ou très peu de touristes à Ouchy, hormis peut-être le samedi et le dimanche. Seulement – M. Doepper l'a dit tout à l'heure – lorsqu'il fait grand beau et chaud. Mais ces jours-là, l'axe Maladière–Tour Haldimand est, entre 6 h 00 et 10 h 00, magnifiquement roulant et vide de voitures. Il en va de même entre 16 h 00 et 20 h 00, où seul l'axe Mövenpick–Maladière est réellement surchargé. Or il y a peu de touristes à l'ouest du Mövenpick. Je vous défie d'en trouver flânant le long de la Segrave ou sur les trottoirs derrière la piscine de Bellerive. Les vrais touristes, à l'ouest, sont pour la plupart des autochtones ou des excursionnistes d'un jour qui flânent ou roulent sur deux roues entre le parc Bourget et Préverenges. Et là, il n'y a pas de voitures, la zone étant totalement verte.

Au contraire du postulant, j'estime que cet axe Tour Haldimand–Maladière est essentiel au tourisme. Ce n'est pas une route touristique, c'est une route qui permet d'accéder à des centres de loisir et de culture importants. Toute entrave serait néfaste.

Le cas touristique étant réglé, il reste le problème des heures de pointe des pendulaires. Il est réel, certes, mais ce postulat ne le résout pas. Il y aura un report de trafic énorme sur les autres axes. Sur l'avenue de Cour en particulier, qui souffre déjà beaucoup du report de trafic que les gendarmes couchés de l'avenue du Mont-d'Or occasionnent. Un nombre incalculable de véhicules évite cette avenue, poursuit sa route le long de la place de Milan, autre lieu de détente, et emprunte l'avenue de Cour. Là, je lance un appel pressant à la Municipalité. Parmi les axes prioritaires de circulation votés par ce Conseil il y a une dizaine d'années, l'avenue des Bains était censée être l'axe de transit destiné à fluidifier le trafic entre l'ouest et le nord, via la place de la Gare. Or que constate-t-on? Cette avenue des Bains est quasiment déserte et ne remplit pas le rôle décidé dans ce Conseil. Je serais heureux que la Municipalité prenne toutes les mesures – signalisation, marquage, etc. – afin que ce tracé soit privilégié au lieu de privilégier l'avenue de Cour, qui est déjà au bord de l'asphyxie.

Plus grave encore: ce postulat créerait un vrai problème pour les routes perpendiculaires à l'axe Tour Haldimand–Maladière, dont l'avenue des Bains. Il faudrait, par analogie, interdire aussi le trafic sur ces routes descendantes, puisqu'elles déboucheraient sur l'axe visé par ce postulat.

En conclusion, LausannEnsemble vous propose de refuser ce postulat tel qu'il nous est soumis. En effet, interdire le trafic sur le tracé Tour Haldimand–Maladière n'est pas réaliste, parce que ce n'est pas un vrai tracé touristique mais une route d'accès importante à des sites touristiques, parce

que la demande d'interdire l'accès aux pendulaires – c'est le milieu du deuxième paragraphe du développement – exigera des mesures répressives. En revanche, LausannEnsemble est sensible à la problématique soulevée par le postulant, à savoir la surcharge de trafic dû aux pendulaires dans la zone ouest – et non dans la zone est –, non seulement sur l'avenue de Rhodanie mais aussi sur l'avenue de Cour. C'est pourquoi nous vous suggérons de refuser ce postulat. En l'acceptant, nous risquerions de tomber à côté de la cible. Cela reporterait les pendulaires sur les autres routes déjà saturées, avec tous les bouchons que cela entraînerait, et amènerait à faire de la répression, isolant encore plus Lausanne du reste du canton.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – Le groupe socialiste émet les mêmes doutes que ceux qui ont été présentés à l'instant par M. Doepper et M. Pernet, dans la mesure où une bonne partie du problème, en effet, tient au fait qu'il s'agit avant tout d'un trafic de loisirs. Le loisir n'étant pas de se rendre à son loisir, mais de circuler sur ces quais. Nous faisons donc le même constat que M. Pernet à l'instant: il fait beau, et les gens prennent leur voiture pour aller se montrer sur les quais d'Ouchy.

Les reports, à ce moment – et là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit –, ne seront peut-être pas aussi importants sur les autres axes du sud. Mais cela mériterait vraiment d'être étudié. Ce postulat ne lance pas la réflexion à ce sujet, et les propositions faites en particulier par notre collègue Jean Tschopp pour retravailler les aménagements et introduire une coupure du trafic nous semblent plus à propos. Il faut rediscuter de tout le sud et des quais d'Ouchy entre la Maladière et la Tour Haldimand en réfléchissant un peu plus largement que ce qui est proposé dans ce postulat, bien maigre. Le périmètre de l'étude, qui n'est à notre sens pas le bon – cela a été dit en commission –, doit intégrer la pression sur les feux des piétons arrivant à la gare du métro à Ouchy, le bilan du P+R d'Ouchy, qui semble plutôt faible et qu'il faudrait intégrer dans cette réflexion, le réaménagement nécessaire entre la Maladière et la Tour Haldimand, et ce qui va se passer suite à la décision du peuple vaudois de ne pas réaliser le nouveau Musée des beaux-arts, alors qu'à l'époque on mettait en évidence nombre de problèmes bien réels concernant le réaménagement de ces espaces.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'une étude sur le secteur est nécessaire, mais il ne nous semble pas que ce postulat y mène forcément. C'est pourquoi nous vous invitons à vous abstenir et même à le rejeter.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Pour faire suite aux travaux de la commission, qui s'est d'ailleurs réunie il y a plus d'une année, je vous invite à suivre la décision de cette dernière. Par 6 voix contre 3, si je me souviens bien, elle souhaitait prendre en considération mon postulat.

Bien sûr, ce dossier est sensible, il y a eu beaucoup de discussions sur le problème de la mobilité des quartiers

évoqués dans le cadre de mon initiative. Il y a des blocages politiques, d'ailleurs nous l'entendons ce soir, certaines personnes reviennent avec la problématique du tunnel. J'aimerais simplement dire à l'intention de la personne qui a évoqué cet élément que jusqu'à présent, je n'ai pas eu l'occasion, dans ce Conseil, de m'exprimer sur ce dossier. Un dossier datant de la législature avant 2003. Donc ma religion sur cette question n'est pas encore faite, contrairement à ce que pourraient penser certains, qui croient peut-être que ce postulat pourrait nous amener à cette démarche, mais ce n'est pas le cas.

C'est en effet faute d'une majorité claire que nous n'avons pas de solution, pour l'instant, au problème évoqué. Ce soir, je me rends compte que je suis l'un des seuls, avec mon groupe, à défendre notre position. C'est-à-dire la recherche d'une solution pour limiter la circulation motorisée, notamment aux heures de pointe et le week-end, même s'il fait beau. Evidemment, dans ce cas, il y a une pression supplémentaire dans la région d'Ouchy. Bizarre, je ne m'attendais pas à cela ce soir, mais je prends acte.

Monsieur Doepper, vous avez évoqué cinq causes au problème causé par l'abondance du trafic dans ce secteur, à certaines heures principalement le week-end. Vous avez également mentionné d'autres éléments, que je partage avec vous, concernant la pression de la mobilité dans ce secteur. Monsieur Pernet, je vous ai écouté attentivement, vous avez aussi évoqué un certain nombre de problèmes, mais finalement vous trouvez que ce postulat n'apporte pas de solution. Je passe maintenant au Parti socialiste, qui souligne qu'il s'agit en grande partie d'un trafic de loisir. C'est vrai. Se promener le dimanche durant des heures à Ouchy en voiture décapotable, avec la musique à «plein tube», c'est acceptable. A mon avis, pour la qualité de vie des personnes qui y habitent et pour ce secteur de loisir, ce n'est pas une solution.

Mon postulat n'avait pas pour ambition de résoudre tous les problèmes de mobilité dans l'ensemble du secteur concerné. Mais en attendant qu'un aménagement lourd intervienne, tel que celui qui pourrait être demandé dans différentes interventions actuellement sur la table de ce Conseil ou que ce Conseil va étudier prochainement, j'estimais opportun de connaître les possibilités de la Municipalité de limiter ce trafic. Je me rends compte ce soir que les groupes ne sont pas prêts à suivre ma proposition, malgré un vote favorable en commission à cette démarche.

J'aimerais toutefois encore une fois inviter cette assemblée à suivre ce postulat. Que dit-il, en fin de compte? Nous demandons à la Municipalité d'étudier un accès limité aux bordiers motorisés en semaine aux heures de pointe et du vendredi soir au dimanche à Ouchy. Il laisse toute la liberté possible à la Municipalité pour proposer des mesures. Il n'est pas contraignant, il n'est pas impératif, il ne fixe pas des horaires, il ne fixe pas non plus une prise en compte de la saisonnalité. Il s'agit vraiment d'étudier une possibilité en attendant des aménagements lourds. Je regrette que les

groupes politiques ne soient pas en mesure d'entrer en matière sur ce postulat. Et, en fonction du vote de la commission, je demande un vote nominal sur ce dossier.

M. Alain Hubler (AGT): – Le groupe A Gauche Toute ! n'a pas pour habitude de retourner sa veste. En commission, nous avons soutenu ce postulat, qui d'abord n'est qu'un postulat, comme l'a dit M. Voiblet, qui n'est pas contraignant et permet donc à la Municipalité de faire non pas n'importe quoi, mais lui laisse une très large marge de manœuvre. D'autre part, les solutions évoquées ne sont pas aussi «à côté de la plaque» que ce qui a pu être dit par certains. Donc nous voterons ce postulat et nous vous engageons à faire de même.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Comme l'a dit Laurent Guidetti, des solutions concrètes, pointues et réfléchies à ce sujet sont importantes. Le postulat Voiblet a suscité des discussions dans notre groupe pour déterminer dans quelle mesure ce qu'il souhaitait intégrer dans la problématique du bord du lac ne pouvait pas être intégré par une partie du groupe. Pour cette raison, et aussi en rapport avec l'initiative de Jean Tschopp, qui a déposé un texte prônant une nouvelle conception autour du réaménagement d'une zone que nous souhaitons plus accueillante, une partie du groupe socialiste soutiendra ce postulat, tout en maintenant des réserves sur les solutions qui seront proposées. Vous connaissez certaines de nos restrictions quant à l'aménagement plus ou moins en surface des rives du lac. Sous réserve des propositions qui viendront, mais convaincue que quelque chose doit être fait, une partie du groupe socialiste acceptera ce postulat, comme il l'a fait en commission d'ailleurs. Une autre partie, pour les raisons évoquées par Laurent Guidetti, le refusera tout en restant attachée à l'idée que des textes ponctuels, pointus et étayés doivent être déposés dans ce Conseil pour traiter cette problématique.

M. Ulrich Doepper (Les Verts): – Je réinterviens pour dire mon étonnement de voir M. Voiblet sortir une arme lourde et déceler éventuellement quelque viscéralité dans l'opposition à sa proposition où, par ailleurs, il y a des convergences entre lui et l'ensemble de la salle, j'en suis persuadé. Je ne lui prête néanmoins pas la naïveté qui consiste à dire que le tunnel date de 1995, du vieux Plan directeur. En outre, ce n'est pas un objet qui est là, sur la table. J'ai évoqué le PALM, c'est un projet que la Municipalité veut mener à bien, c'est une pièce maîtresse de son développement ou de la gestion du trafic Sous-Gare qu'elle entend développer. Avec son projet de report de trafic à certaines heures et pour des motifs sans doute louables vers des quartiers habités, le postulant ne fait que faire le lit de ce tunnel.

Le président: – La discussions se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur Mivelaz, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Par 6 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention, la commission recommande la prise en considération du postulat.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je rappelle que j’ai demandé le vote nominal.

Le président: – Cinq conseillers et conseillères soutiennent-ils cette demande de vote nominal? C’est le cas, nous procéderons donc de cette manière.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui: Abbet Raphaël, Bettens Jean-Charles, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, Dolivo Jean-Michel, Fracheboud Cédric, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Graber Nicole, Graf Albert, Hubler Alain, Huguenet François, Litzistorf Natacha, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Ruiz Rebecca, Ruiz Vázquez Francisco, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Schaller Curiotto Graziella, Schlienger Sandrine, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Tschopp Jean, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène.

Non: Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Blanc Jean-Louis, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Cachin Jean-François, Chenaux Mesnier Muriel, Doepper Ulrich, Gaudard Guy, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Grin Claude, Grin Nicole, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Mettraux Claude, Michaud Gigon Sophie, Nsengimana Nkiko, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rastorfer Jacques-Etienne, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Trezzini Giampiero, Truan Isabelle, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth.

Abstentions: Alvarez Caroline, Biéler Benoît, Carreira Susana, Da Silva Adozinda, Ferrari Yves, Germond Florence, Guidetti Laurent, Marion Axel, Mayor Isabelle, Pitton Blaise Michel, Rossi Vincent, Thurre Jean-Pierre.

Avec 33 oui, 29 non et 12 abstentions, vous avez accepté la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Le quartier d’Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous poursuivons avec le postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts, «Le Chalet-à-Gobet, la porte d’entrée de Lausanne». J’appelle à la tribune M. Gianfranco Gazzola, président rapporteur de la commission.

Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : «Le Chalet-à-Gobet, la porte d’entrée de Lausanne»²

Rapport

Membres de la commission : M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur, M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Guy Gaudard (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Johan Pain (AGT), M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé jeudi 9 septembre 2010 de 10 h 00 à 11 h 30, dans la salle 104 de l’Hôtel de Ville. Elle était composée de M^{me} Isabelle Truan, M^{me} Elisabeth Müller, M. Charles-Denis Perrin, M. Jean Meylan, M. Francisco Ruiz Vázquez, M. Guy-Pascal Gaudard, M. Roland Ostermann, M. Johan Pain, M. Jean-Luc Chollet et M. Gianfranco Gazzola, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz, accompagné de ses collaborateurs de l’Administration, M. Denis Décosterd, chef du Service du développement de la Ville et de la communication, et M^{me} Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe administrative, que nous remercions pour les notes de séance qu’elle a rédigées.

Le postulant, M. Charles-Denis Perrin, illustre son désir de donner l’impulsion à une réflexion globale sur l’entrée nord-est et rappelle que le dépôt du postulat a été précédé d’une pétition qui a récolté 999 signatures. La prévision d’une augmentation des flux en provenance de la Broye incite à étudier l’opportunité d’un parking souterrain à Mauvernay, ainsi que la réflexion, sur le long terme, sur la prolongation du m2 jusqu’au Chalet-à-Gobet. Selon le syndic, une telle réalisation coûterait environ 200 millions car le tracé devrait être enterré.

M. Daniel Brélaz précise que d’autres projets passeraient avant une éventuelle prolongation du m2 jusqu’au Chalet-à-Gobet. Le tram Renens–Flon va être voté par les Chambres fédérales le 21 septembre et un montant de Fr. 65 millions est réservé pour la liaison jusqu’à la Blécherette. Une prolongation du tram jusqu’à Bussigny doit être étudiée pour 2019. Dans le cas d’une réalisation du m3,

²BCC 2009-2010, T. II (N° 11/I), p. 192; *idem*, T. II (N° 16), pp. 676-677.

il serait possible d'améliorer à terme la desserte de Bellevaux par tram vers 2025 et de réaliser une branche est depuis Bessières vers Pully-Lutry. En conclusion, dans une version optimiste, une desserte lourde pour le Chalet-à-Gobet ne peut être imaginée qu'à partir de 2040. En ce qui concerne le parking, on relève un besoin occasionnel de places qui ne nécessite pas un investissement massif. Par ailleurs, des projets de garderies pourraient voir le jour si le quartier se développe. En tout cas, si la garderie est ouverte aux pendulaires, le tarif sera plein pour les non-Lausannois.

Lors de la discussion, l'importance d'une vision d'ensemble à long terme est relevée. Néanmoins, les nombreux autres projets prioritaires à une prolongation du m2 et la faible densité actuelle du site du Chalet-à-Gobet, qui ne permettent pas d'envisager une telle prolongation avant un avenir lointain, font que le postulat n'est pas considéré d'actualité et qu'il n'y a pas d'urgence. D'autre part, il est mentionné que l'offre en matière de transports publics est actuellement suffisante dans ce secteur qui, selon le plan de secteur communal, doit rester une zone de loisirs.

Le postulant précise que la pétition a été déposée à la Municipalité et que la situation du parking de Mauvernay mérite une réflexion approfondie même s'il n'est pas nécessaire de l'enterrer.

Au moment du vote, la commission refuse la prise en considération du postulat par 2 oui, 3 non et 5 abstentions.

Le président : – Monsieur Gazzola, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Les Verts ne sont pas favorables à l'envoi de ce postulat à la Municipalité. Les propositions esquissent un avenir pour le Chalet-à-Gobet que nous ne partageons pas. En particulier, la transformation de ce lieu en parking d'échange pour alléger le carrefour des Croisettes n'a rien pour nous séduire. Même en faisant abstraction de ce point de vue, la demande de ces études est vaine. Le syndic a déjà répondu au postulat en commission en indiquant que ces études n'entraient pas dans les priorités retenues par la Municipalité. Et c'est tant mieux. La question de la prolongation du métro, qui conditionne tout, a déjà été abordée récemment dans un postulat que le Conseil a classé. La garderie pour enfants de pendulaires transformerait Lausanne en bienfaitrice du tiers-canton. On connaissait le cas de l'automobiliste qui avait oublié sa belle-mère sur une aire d'autoroute ; vous voyez la tête d'un habitant d'Avenches qui, arrivé chez lui, se voit reprocher d'avoir oublié de prendre au passage son enfant au Chalet-à-Gobet ?

En matière de parcage, au Chalet-à-Gobet, il y a toutefois un point que l'on devrait régler, mais sans passer par les études demandées : interdire qu'il serve de parking d'échange pour des camionneurs qui y laissent leurs camions pendant les fins de semaine. Ces véhicules occupent des places qui doivent être dévolues aux personnes qui viennent au Chalet-à-Gobet pour leurs loisirs. Et qui n'apprécient certainement pas que l'on gâche cet environnement par des camions porteurs de généreuses publicités sauvages. Pour cela, il n'y a pas besoin de prolonger le métro ou de construire un parking souterrain.

Est-ce hypothéquer l'avenir que de ne pas prendre en considération ce postulat ? Sûrement pas. Le Chalet-à-Gobet ne risque rien tant qu'on lui fiche la paix.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Je me permets de rappeler un ou deux éléments de ce postulat, étant donné que le rapport a été déposé il y a sept mois et que vous avez peut-être un peu oublié.

D'abord, la création d'un parking souterrain. On y a déjà fait allusion. Ensuite, la création d'une garderie, parce qu'il n'y a pas que les pendulaires qui ont des enfants à garder. Il se trouve que dans la région qui se construit, il y en a beaucoup, y compris dans une multinationale qui manque de place. Par conséquent, il me paraissait important de parler de cette porte d'entrée à Lausanne.

Pourquoi déposer ce postulat ? D'abord pour répondre à un certain nombre de reproches. On fait souvent aux politiques celui de manquer de vision. Or aujourd'hui, si vous avez eu l'occasion de monter au Chalet-à-Gobet ces derniers temps, vous aurez eu l'impression que ça bouge dans tous les coins. L'Ecole hôtelière qui s'agrandit, Nestlé aussi, on voit construire des villas un peu partout, des petits immeubles. Il se passe quelque chose là haut et il nous paraissait important de poser à nouveau la question de la vocation du Chalet-à-Gobet. Certains y voient une zone de détente, de loisir, d'autres une zone développement, et pour des municipaux, l'opportunité d'y implanter de grandes éoliennes. Il s'y passe quelque chose et c'est cette réflexion qu'il me semblait indispensable de mettre sur la table.

Mais des conseillers communaux aussi reprochent à ce Conseil, voire à la Municipalité, de manquer de vision. C'est assez amusant, c'est même M. Ostermann qui a fait le reproche tout à l'heure, quand nous avons parlé de la zone de Sévelin, de ne pas penser à la vision, de laisser se développer des postulats et motions un peu partout sans poser, à un moment donné, la question de ce que nous voulons de cette région. C'est cette même question que je pose.

On reproche aussi à Lausanne de vivre un peu pour elle-même, de demander au reste du canton des subventionnements quand il s'agit de construire un métro ou peut-être divers soutiens pour une politique culturelle, mais de rester assez indépendant lorsqu'il s'agit d'ouvrir ses portes. Là, la possibilité de faire quelque chose au Chalet-à-Gobet, c'est

une manière de tendre la main vers une région. C'est aussi une manière de répondre à un autre reproche, celui de manquer de places de garderie.

Ce projet, c'est proposer des améliorations. D'abord une amélioration esthétique, parce que le parking, à l'entrée de Lausanne, n'est vraiment pas génial. Et cela, M. Ostermann l'a parfaitement relevé: on voit des camions publicitaires, toutes sortes de véhicules qui parquent pour des périodes plus ou moins longues. En effet, ce n'est pas la vision que je souhaite découvrir en entrant à Lausanne. Le parking est une solution, son financement est à voir peut-être avec des milieux privés, mais indiscutablement, une amélioration doit être entreprise par rapport à ce parking.

Il y a aussi, évidemment, l'amélioration de l'accessibilité d'un endroit qui est le poumon de la ville pour ceux qui veulent y pratiquer du sport. Donner les moyens de relier plus rapidement le centre-ville et le Chalet-à-Gobet, c'est permettre à ceux qui travaillent d'y aller entre midi et 14 h 00 faire un peu de sport, mais c'est aussi donner cette possibilité aux écoles. Plutôt que de les laisser enfermés dans les salles de gym, leur donner la possibilité d'aller au Chalet-à-Gobet. Quand j'étais au gymnase, nous nous rendions plusieurs fois au Chalet-à-Gobet en bus, ça prenait beaucoup de temps, mais une amélioration de la rapidité des transports publics serait intéressante.

J'ai parlé également du carrefour des Croisettes, mais il n'y a plus rien à en dire.

Je sais qu'il y a des objections. Des objections techniques. On nous ressasse que la densité de population le long de l'axe est insuffisante pour justifier un métro. C'est partiellement vrai aujourd'hui. Ça ne le sera certainement pas dans vingt-cinq ou trente ans, parce que nous parlons là d'un projet à cet horizon temporel. Je vous citerai encore l'exemple de Montpellier, qui a construit un moyen de transport dense. Qui sort de la ville, qui sur plusieurs kilomètres, n'a pas cette densité de population, mais qui, à son extrémité, a un point important. Donc une liaison, ce n'est pas seulement pour ramasser tout ce qui se trouve le long de la ligne du bus, c'est aussi pour se rendre à un endroit et aussi permettre à tout un trafic transversal de venir se crocher sur une liaison rapide. Il y a également là quelque chose à faire.

L'Etat a retiré ses projets, vu certaines oppositions, mais il n'y a pas de doute que cette autoroute urbaine qui arrive au centre d'Epalinges puis de Lausanne, avec quatre pistes, mérite d'être repensée. Il est important de donner un signal fort au Canton pour dire ce que nous voulons dans cette région. Il me paraissait aussi important d'aborder cela en lien avec le développement des transports publics en plusieurs étapes.

Enfin, prendre en compte ce postulat, c'est aussi écouter la pétition qui a été envoyée aux citoyens et qui a recueilli 999 signatures. Envoyer 800 pétitions aux habitants de la

région et recevoir 999 réponses sans aucune action publicitaire particulière montre bien que toute une population souhaite que l'on se préoccupe de cette région afin de préparer l'avenir.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce postulat. Etant donné l'enjeu important, je souhaite aussi un appel nominal lors du vote.

Le président: – Nous avons donc une demande d'appel nominal pour le vote. Je le fais tout de suite: est-ce qu'il y a cinq conseillers et conseillères pour soutenir cette demande? C'est le cas, nous procéderons donc à un appel nominal lors du vote.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Parmi les enjeux à venir ces quinze ou vingt prochaines années, le tram Renens–Lausanne a l'absolue priorité. D'ailleurs il va se faire. Ensuite, il y a le métro m3, mais lié à un très fort trafic d'agglomération. En effet, comme chacun le sait, Berne ne subventionne pas s'il n'y a pas un bassin de population suffisant. Donc je vois difficilement que Berne accepte de subventionner jusqu'au Chalet-à-Gobet au prétexte qu'à midi, les gens vont faire la piste Vita ou les écoliers faire de la luge les jours de neige. Cela me paraît hautement improbable.

Mais certains signes ne trompent pas. Le PPA Montblésson a été l'occasion pour la Municipalité de rappeler avec force que Vers-chez-les-Blanc et Montblésson ne se développeront pas comme c'était prévu dans les années 1960. Cela restera essentiellement en zone de verdure. Epalinges est saturé. Donc il ne reste, et c'est tout à fait symbolique, que le Chalet-à-Gobet comme zone véritablement verte.

Je ne sais pas qui a parlé des camions et des enseignes publicitaires... J'en conclus que leur raison sociale est inscrite sur leurs flancs. Ces camions n'iront pas dans un parking souterrain. Ils sont toujours en surface.

Il est permis de rêver, de faire des plans à très longue échéance. On me dira que si on accepte d'entrer dans l'idée de M. Voiblet de réduire le trafic à Ouchy, pourquoi n'entrerions-nous pas dans l'idée de notre collègue Perrin de métamorphoser un peu le Chalet-à-Gobet? C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai. Je ne sais pas ce que fera mon groupe, mais j'ai de la peine, au niveau du symbole – et je reprends en cela l'idée de mon collègue Roland Ostermann – à toucher en quoi que ce soit au Chalet-à-Gobet. Pour l'avenir, il faut qu'il reste tel qu'il est. On y touche par une reconstruction des écuries, pour un observatoire astronomique. Nous n'avons pas encore le premier franc, donc ce n'est pas d'actualité pour l'instant. On peut faire des plans sur la comète, on peut, par ce postulat, demander à la Municipalité de se prononcer, mais comme je l'ai dit, je préfère que l'on s'abstienne sur cette idée.

M^{me} Graziella Schaller Curiotto (Ind.): – Une fois plus, je suis un peu estomaquée que quelqu'un qui dépose un postulat demandant de réfléchir à quelque chose se voie

opposer un refus, avec une commission qui s'est abstenue. Pourtant c'est un objet important qui soulève toute une série de questions auxquelles on ne peut évidemment pas répondre sans y avoir réfléchi.

Une des questions que j'aimerais poser à la commission ou à la Municipalité, c'est de savoir si Epalinges est consulté lorsqu'une question concerne cette région. On se rappelle qu'il y a l'Ecole hôtelière là-haut, cette zone verte le restera toujours, même s'il y a un parking enterré. Je ne vois pas ce qui dérange là. M. Perrin demande non pas de rêver, mais de réfléchir. Je sais que je n'ai plus de groupe ici, mais je désire vraiment inciter à accepter ce postulat les gens qui pensent que la réflexion est une bonne piste pour réaliser des choses, même si c'est dans dix ou quinze ans.

M. Alain Hubler (AGT): – Je suis surpris par la demande de garderie au Chalet-à-Gobet. D'habitude, il me semble que les garderies se situent soit là où les gens travaillent, soit là où ils habitent. J'ai beau chercher, pour l'instant je ne vois pas grand monde qui travaille ou habite au Chalet-à-Gobet même. Ne serait-ce pas aussi un aspirateur à voiture? On connaît les tunnels aspirateurs à voiture, est-ce que M. Perrin invente la garderie aspirateur à voitures? Je m'interroge.

C'est vrai que si un parking est bien enterré, s'il est engazonné ou verdi par-dessus, ça peut être intéressant. Un peu comme la Riponne... Mais je crains le pire et que pour amortir le parking, on construise au-dessus quelques magasins, quelques centres commerciaux. Parce qu'un parking, il faut que ça s'amortisse. Donc je doute un peu, là aussi.

Concernant le m2, je crois savoir, si je ne perds pas la tête, que M. Cachin avait déjà déposé une motion ou un postulat dans ce sens. J'étais dans la commission, que j'avais présidée sauf erreur, mais je n'en suis pas sûr, et j'avais posé une question intéressante à M. Bulliard, notre urbaniste de l'Administration: y aura-t-il un jour un bassin versant suffisant pour justifier le prolongement du métro jusqu'au Chalet-à-Gobet? Sa réponse n'a pas été un non catégorique, mais il nous a expliqué que ce n'était pas demain la veille. Et quand je dis que ce n'est pas demain la veille, je ne parle pas d'une période d'une législature ou d'une dizaine d'années, c'est beaucoup plus que cela.

Donc je pense que ce postulat est simplement un remake ou un postulat 2 «le retour» de celui de M. Cachin, c'est un résidu de période électorale qu'il convient de renvoyer là où est sa place, c'est-à-dire dans un tiroir.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons procéder au vote, mais auparavant, Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission relative à ce postulat.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.): – La commission a refusé la prise en considération par 2 oui, 3 non et 5 abstentions.

Le président: – Nous procéderons à un vote nominal. J'aimerais donner clairement le sens du vote, pour éviter les confusions. Celles et ceux qui souhaitent la transmission de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui souhaitent le classement votent non. C'est clair? Transmission du postulat: oui. Classement: non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Blanc Jean-Louis, Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Grin Nicole, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rossi Vincent, Schaller Curiotto Graziella.

Non: Alvarez Caroline, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Crausaz Mottier Magali, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Frund Sarah, Gebhardt André, Graber Nicole, Grin Claude, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise-Michel, Ruiz Rebecca, Ruiz Vázquez Francisco, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Trezzini Giampiero, Truan Isabelle, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali.

Abstentions: Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Da Silva Adozinda, Fracheboud Cédric, Gazzola Gianfranco, Graf Albert, Marion Axel, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Michaud Gigon Sophie, Pain Johan, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Tétaz Myriam, Thurre Jean-Pierre, Voiblet Claude-Alain.

Avec 41 non, 16 oui et 17 abstentions, vous avez classé ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous poursuivons avec le postulat de M. Alain Hubler, « Et si on rétablissait la clause du besoin ? » J'appelle à la tribune M. Pierre Santschi, président rapporteur de la commission.

Postulat de M. Alain Hubler :

« Et si on rétablissait la clause du besoin ? »³

Rapport

Membres de la commission : M. Pierre Santschi (Les Verts), rapporteur, M. Mathieu Blanc (LE), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Gilles Meystre (LE), M. Jacques Pernet (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Pierre Santschi (Les Verts),

rapporteur : – Votre commission s'est réunie le 8 septembre 2010, de 14 h 00 à 15 h 05, dans les locaux de la Direction de la sécurité publique et des sports, Port-Franc 18, à Lausanne. Elle était composée de M^{mes} Natacha Litzistorf Spina (remplaçant M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs), Florence Germond, Anna Zürcher (remplaçant M. Philippe Clivaz), et de MM. Gilles Meystre, Jacques Pernet, Mathieu Blanc, Alain Hubler, Claude-Alain Voiblet, Pierre Santschi (rapporteur). M. Philippe Mivelaz était absent.

L'Administration communale était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, M^{me} Florence Nicollier, cheffe du Service de la police du commerce, et M^{me} Christine Mounir, Service de la police du commerce, qui a pris excellemment les notes de séance, ce dont nous la remercions.

Après les salutations d'usage et les remerciements à la Direction de la sécurité publique et des sports pour l'envoi à la commission du compte rendu des débats du Grand Conseil qui avaient abouti à la suppression de la clause du besoin, la parole est donnée au postulant.

M. Hubler, expose que Lausanne brille par son économie nocturne, qu'il compare à l'industrie chimique dont il faut traiter les pollutions. Il estime raisonnable de réintroduire la clause du besoin, supprimée en 1995, et ajoute que M^{me} de Quattro, cheffe du Département cantonal de la sécurité et de l'environnement, n'y est pas défavorable. Il estime que les violences urbaines nocturnes qui sont dénoncées assez régulièrement, notamment devant le Conseil communal, pourraient être limitées par une régulation du nombre d'établissements qui en sont vraisemblablement les causes. Il concède que la réintroduction de cette clause, sous une forme à déterminer, n'est pas de la compétence juridique

d'un niveau communal, mais qu'une étude ouverte également pour tenir compte des contraintes cantonales pourrait amorcer une réflexion plus large sur la pertinence de cette réintroduction et la diminution de l'insécurité (ou de son sentiment) éventuellement subséquente.

La discussion générale est alors ouverte. Les éléments variés et contradictoires de cette problématique sont les suivants et pourraient être abordés fructueusement en cas de prise en considération du postulat par le plenum :

- Cette réintroduction contribuerait-elle à la lutte contre l'alcoolisme ?
- La liberté du commerce ne doit-elle pas primer ?
- La cause de la santé publique mérite un soutien. Mais est-ce par ce moyen ?
- La clause réintroduite serait-elle applicable également pour les établissements actuels ?
- Quels sont, pour la société, les coûts de la vie nocturne par rapport à ce qu'elle lui rapporte ?
- La compétence juridique cantonale est reconnue par tous, mais un commissaire estime que le PGA permet tout de même à la Municipalité de s'opposer à l'ouverture de nouveaux établissements tels que ceux visés par le postulant.
- L'étude souhaitée devrait comporter une analyse des possibilités légales.
- Les nuisances nocturnes font souci à un grand nombre de commissaires et sont clairement, de leur point de vue, dues à la prolifération des établissements visés par le postulant, l'évolution de ces nuisances montre une corrélation certaine avec le nombre de ces établissements.
- Dans quelle mesure la formation des tenanciers ne devrait-elle pas être plus poussée dans le cas de l'ouverture de tels établissements ?
- On évoque aussi marginalement la question de l'effet de la suppression de la clause sur certains optimistes, qui ont pensé que l'exploitation de ce type d'établissements était une mine d'or et y ont sacrifié irrémédiablement leur caisse de retraite.
- Un commissaire remonte à l'origine de la terminologie « clause du besoin » et souhaite que l'étude réponde à la question : « Besoin de quoi ? »
- Rappel municipal du fait que depuis la suppression de la clause du besoin, les établissements de nuit sont passés de 18 à 40 et le nombre de cafés-restaurants a augmenté d'environ 30 %.
- Le représentant de la Municipalité déclare qu'on peut effectivement réfléchir aux moyens à mettre en place afin de préserver ceux qui vivent à Lausanne et ceux qui s'y divertissent. La réponse au postulat, s'il est transmis, contiendrait donc vraisemblablement ce volet, qui semble réellement être à la base des préoccupations du postulant.

³BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531 ; *idem*, T. II (N° 17/II), pp. 751 ss.

- La position actuelle (qui se serait modulée depuis la suppression de la clause) des organisations faïtières de la branche devrait apparaître dans la réponse municipale.
- La forme du postulat ne convient pas à certains commissaires, qui souscrivent à ce but du postulat qu'est la lutte contre l'alcoolisme, mais qui s'opposent à l'étude du moyen proposé par le postulant.

En conclusion, la commission décide, par 6 voix contre 3 et sans abstention, de recommander au Conseil communal la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, selon art. 64 du RCCL.

Le président : – Monsieur Santschi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Pierre Santschi (Les Verts), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Voilà quelque chose qui fait du bien ! Cela fait d'autant plus de bien que cela ne débouchera sur rien, puisque c'est une compétence strictement cantonale. Mais ce postulat fait quand même du bien. Voilà des années, tant en politique cantonale qu'ici, que je ne cesse de trouver les mots les plus durs pour soutenir que cette suppression de la clause du besoin, qui a fait exploser en une quinzaine d'années le nombre d'établissements de nuit d'environ huit à environ quarante, n'a, et de loin, pas amené que des bonnes choses pour notre ville. Je vous passe le bruit, l'insécurité, les saletés, les *botellones* et autres choses. Il est évident que Lausanne, capitale de la nuit, a bien des zones d'ombre, et ceci sans jeu de mot. D'ailleurs, je crois que la totalité des groupes politiques, à un stade ou à un autre, commence à s'inquiéter et à se dire qu'il faudrait sinon supprimer, du moins tenter de freiner l'explosion de ces établissements. On pensait qu'une sélection naturelle se ferait et qu'avec la multiplication de ces établissements, et une clientèle qui n'est pas extensible à l'infini, ils n'augmenteraient pas. C'est faux. Chacun succède à un autre qui a fait faillite, en espérant avoir trouvé la bonne formule pour attirer encore davantage de monde.

Comme je l'ai dit en préambule : c'est une compétence cantonale. J'en veux quand même à l'arrière-pays qui, lui, n'a pas du tout mesuré que c'est Lausanne qui supporterait l'essentiel de l'impact de cette suppression. Car lorsqu'on vient s'encanailler, arrivant du fin fond du canton, du « pays profond », comme on dit, voire d'autres cantons ou de la France voisine, c'est Lausanne qui doit le supporter. Alors ce coup de gueule, qui ne débouchera sur rien immédiatement, est salutaire, il fait du bien et je le salue.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je ne répéterai pas mes intérêts, puisque c'est mon métier...

La Suisse a connu la clause du besoin. Elle a aussi connu les cartels. *« Il fut un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître »*, chantait Aznavour. Je rappellerai que la clause du besoin vaudoise, version XIX^e et XX^e siècles, n'a aujourd'hui plus de bases légales. La loi vaudoise se fondait sur la Constitution fédérale, qui a changé au début des années 2000.

Est-ce bien juste de favoriser le protectionnisme d'une caste ? Or la clause du besoin ne fait rien d'autre que de réguler le marché, en l'occurrence celui du loisir, et pas forcément seulement celui de la nuit, Monsieur Chollet. Réguler un marché revient à favoriser certains contre toute logique d'équité. Je ne dis pas qu'il n'y a aucun problème dans le meilleur des mondes. Mais vouloir diminuer les festivités à Lausanne, c'est combattre un phénomène de société. Zurich recense environ 100'000 personnes dans les lieux festifs le week-end. A Lausanne, on parle de 30'000 les week-ends très chargés. Genève regrette que ses jeunes ne trouvent rien de bien à Genève et s'expatrient à Lausanne, voire à Zurich. Eh oui, Zurich, vous avez bien entendu ! Une émission de la TSR du 26 mars – il n'y a pas si longtemps – relatait ce phénomène où des jeunes Genevoises étaient interviewées en train de faire la fête à Zurich.

Réintroduire la clause du besoin ne servira à rien. La violence a augmenté, c'est un fait. Mais pas seulement la nuit. Elle se trouve malheureusement partout. Dans les bus, à l'école, dans les ménages, même sur la route. La clause du besoin n'y remédiera pas. Boire de l'alcool peut se faire partout. D'ailleurs, il est plus facile de se prendre une cuite – pardonnez-moi l'expression – ailleurs que dans une disco. La disco est sous haute surveillance par son service de sécurité et, surtout, coûte beaucoup plus cher. La distorsion de concurrence que la clause du besoin introduira de fait ouvrirait la porte à de nombreuses procédures et recours. Le résultat sera que nos jeunes prendront la route, avec tous les dangers que cela comporte, pour aller chercher ailleurs ce que Lausanne ne pourrait plus leur offrir aujourd'hui.

Faut-il vraiment revenir en arrière ? Et casser ce que Lausanne a réussi, après deux décennies d'efforts, à mettre sur pied avec style et en général dans une bonne conduite que d'autres villes lui envient et cherchent à faire ? Je pense à Genève et à Neuchâtel par exemple.

Il peut y avoir des problèmes ici ou là, c'est vrai, mais ce n'est pas ce postulat et cette façon de réguler le marché qui pourra les résoudre.

M. Alain Hubler (AGT) : – Non, Monsieur Pernet, mon postulat n'a pas pour ambition de régler tous les problèmes du monde. Vous avez « tartiné » sur tout ce qui se passe, mais non, le but n'est pas de régler les problèmes de l'alcoolisme, de ci et de ça.

C'est simple. Depuis 1995, où la clause du besoin a été abrogée, le nombre de « boîtes » est passé non pas de huit, Monsieur Chollet, mais de dix-huit à quarante. Donc en

gros a doublé. Du coup, il faudrait maintenant doubler les effectifs de voirie, doubler les effectifs de police à ces moments, il faudrait doubler tous les effectifs liés à l'activité nocturne. C'est un choix qui n'a pas été fait. On constate simplement qu'il y a une surabondance, une surdensité de boîtes de nuit.

Je ne porte aucun jugement de valeur sur les gens qui les fréquentent. Il m'arrive rarement d'y aller. Simplement, je constate une densité qui n'est pas conforme ou qui n'est pas compatible avec les services qui devraient y être associés. Entre parenthèses, M. Pernet est une fois de plus incohérent: il nous dit qu'à Lausanne, il y a tout ce qu'il faut, et qu'à Genève, il n'y a rien. Pourtant, il n'y a pas de clause du besoin à Genève non plus. Il s'étonne que les jeunes viennent de Genève et immédiatement après, il dit que si on rétablissait une clause du besoin à Lausanne, il y aurait moins de boîtes et les jeunes viendraient en voiture. Bien entendu en se tuant sur les routes. Il serait assez logique qu'on s'échange quelques boîtes. Qu'il y en ait un peu plus là-bas, un peu moins ici et que tout se passe de manière tranquille. J'ai débattu à ce propos avec le président des Jeunesses socialistes de Genève.

Je n'ergoterai pas sur le fait qu'on parle beaucoup de la nuit dans ce Conseil communal. Ce n'est pas utile.

Monsieur Chollet, vous dites que ça ne changera rien du tout. Je n'en suis pas aussi sûr que vous. Il est possible, si ce postulat lui est renvoyé, que la Municipalité de Lausanne prenne langue avec le Conseil d'Etat, discute, négocie, trouve des solutions admissibles qui pourraient régler le problème, en partie ou complètement. Ce n'est pas exclu, d'ailleurs il y a un exemple récent où la Ville de Lausanne a fait avancer les choses assez rapidement jusqu'à la Berne fédérale: la formation des jeunes sans papiers. Lausanne n'y est pas pour rien. Le fait que nous discutons ici de la clause du besoin pourrait avoir un effet positif non seulement pour le canton de Vaud, en raison de cette différence entre les villes et les campagnes, mais peut-être aussi pour d'autres cantons. Qui sait? Nous sommes peut-être précurseurs.

Je vous rappelle aussi que cette initiative n'est qu'un postulat, qui demande, à pas feutrés, à la Municipalité d'étudier, en collaboration avec le Canton, l'opportunité de réintroduire non pas la clause du besoin – parce qu'on peut railler celle de l'époque – mais une forme de cette clause. Je n'ai pas d'idée préconçue sur la forme finale. Mais sur le résultat, peut-être un peu plus.

Je m'arrête là en vous demandant de transmettre ce postulat à la Municipalité, et je vous en remercie d'avance.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – En feuilletant le Bulletin du Grand Conseil, on peut voir les raisons qui ont poussé à supprimer la clause du besoin. C'était à partir du constat tout simple que la clause du besoin ne faisait plus rien pour sa contribution à la santé publique. La clause du besoin avait été introduite pour lutter contre l'alcoolisme.

Cette mesure ne servait plus à rien étant donné que les consommations avaient lieu hors des établissements publics, comme cela a été rappelé précédemment.

La réintroduction d'une clause du besoin ne viserait aujourd'hui pas un objectif de santé publique mais la tranquillité ou la sécurité publiques? C'est peut-être une piste que M. Hubler veut poursuivre.

L'utilisation de ces boîtes de nuit au point où elles le sont montre qu'il existe quand même une certaine clause du besoin. Si on désire limiter la liberté des gens, cela me dérange passablement. J'estime qu'ils peuvent se réguler relativement bien eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire que nous intervenions dans leurs vies et dans leurs activités personnelles.

Je ne suis donc pas tout à fait favorable à cette proposition, bien que je reconnaisse qu'il y a un problème général. Je pense toutefois que la liberté doit primer sur ce genre de restrictions.

M. Bertrand Picard (LE): – Je ne suis pas partisan de cette proposition. En effet, je pense que la liberté d'entreprendre, la liberté de choisir l'établissement où l'on souhaite aller, la liberté de le quitter, est un droit fondamental. Sans parler du fait que c'est une affaire cantonale et que l'arrière-pays se moque comme d'une guigne des états d'âme de sa capitale, je pense que la clause du besoin est avant tout une garantie de corporatisme, d'injustice, de création d'une nouvelle caste. On l'a supprimée, c'est une fort bonne chose. Ce serait un véritable retour en arrière que de la réintroduire et je vous recommande très vivement de rejeter cette proposition.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – A priori, je devrais m'opposer à ce postulat de M. Hubler. Il n'en sera rien.

C'est pour d'autres raisons, évoquées tout à l'heure par M. Chollet, membre de mon groupe, que je soutiens ce postulat. Contrairement à lui, je crois qu'il pourrait déboucher sur des solutions, y compris par une prise en compte par la Ville de Lausanne.

Bien sûr, je revendique la libre entreprise, la responsabilité individuelle et la liberté du commerce. Par la politique que je mène, ces éléments sont importants pour moi. En revanche, si les conséquences de la libre entreprise empiètent sur la qualité de vie de très nombreux citoyens et sur les charges de la Ville, en termes de police, de services sanitaires ou de voirie, il est important que nous, les politiques, dans cet hémicycle, prenions nos responsabilités et agissions.

Etre pour la libre entreprise ne veut pas dire faire n'importe quoi. Je ne suis pas favorable au rétablissement de la clause du besoin telle que nous l'avons connue. La lecture du postulat ne doit pas s'arrêter simplement à son titre. Dans son développement, il demande à la Municipalité l'étude d'une forme de clause du besoin. Le postulat ne parle pas

du rétablissement de l'ancienne clause. Il ajoute également « en collaboration avec le Canton ». Parce que le postulant sait très bien que ce n'est pas de la compétence de ce Conseil, a priori, de traiter de ce dossier.

Evidemment, certains diront que si ce n'est pas de la compétence de ce Conseil, il ne faut pas entrer en matière. Permettez-moi de m'inscrire en faux sur cette appréciation. La clause du besoin, à l'époque, avait été annulée sur l'ensemble du canton. Aujourd'hui, nous sommes à Lausanne dans une situation différente, qui n'a pas son pareil dans le reste du canton. Qui, à part la Ville de Lausanne, pourrait intervenir pour trouver les clés permettant d'améliorer la qualité de vie notamment lors des nuits lausannoises? Ce ne sont en tout cas pas les députés, socialistes y compris, des villages ruraux du Gros-de-Vaud ou d'autres régions, qui nous apporteront les solutions. C'est à nous, dans ce Conseil, de les rechercher.

Je lis attentivement le postulat, et rien d'autre. Je ne m'arrête pas sur le titre provocateur choisi par M. Hubler. Je pense que notre Conseil peut accepter ce postulat, qui demande à la Municipalité une étude sur l'opportunité de réintroduire « une forme de clause du besoin », en collaboration avec le Canton, qui est compétent pour traiter ce genre de choses. A ces propos, je peux adhérer. Donc je vous invite à donner suite au postulat de M. Hubler.

M. Roland Philippoz (Soc.): – Je ne reprendrai pas tous les arguments déjà développés en faveur du renvoi de ce postulat à la Municipalité. Le groupe socialiste soutient ce renvoi, vous recommande de faire de même, parce qu'il est vraiment urgent et important de réfléchir aux questions posées par le postulant.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Comme je l'ai dit à mon collègue et camarade d'A Gauche Toute!, je soutiendrai du bout des doigts et du bout des lèvres le renvoi de ce postulat. En effet, les excès de l'activité nocturne des restaurants, cafés, dancings et autres boîtes de nuit posent problème. Mais je ne suis pas certain que ces excès, la surconsommation d'alcool, notamment, ou une certaine violence, aient pour seule origine la densité de ces établissements. Il me paraît qu'il y a d'autres racines, beaucoup plus importantes et plus graves, qui doivent être mises en évidence et combattues. Simultanément, il faut prendre en compte que cette densité joue un certain rôle dans la problématique de la violence, notamment, en ville et des difficultés que cela engendre à la sortie des boîtes de nuit.

Ce n'est pas la panacée, mais en même temps, on entend souvent, à la droite de cet hémicycle, des affirmations sur la nécessité de lutter contre l'insécurité, les incivilités, etc. De grandes affirmations avant les élections. Et là, je constate que LausanneEnsemble, en tout cas, adopte une position de libre concurrence et de garantie des profits maximum. Alors pour cela et pour montrer qu'il y a un fossé entre le discours préélectoral et la politique menée, je demande un vote nominal.

M. Nicolas Gillard (LE): – Ah, qu'il est loin le temps de Lozane bouge, du Cabaret Orwell, qui était le seul endroit que nous avions pour danser, chanter, boire librement sans qu'on nous casse les pieds! Ah, qu'il est loin ce temps-là...

J'entends dans ce Conseil des propos qui me rappellent un peu le type de raisonnement qui existait à l'époque pour les gens qui s'opposaient ou qui trouvaient que la Dolce Vita était un endroit qu'il aurait fallu raser de la carte lausannoise.

J'entends aussi des choses assez étranges du côté de M. Hubler, toujours prompt à railler les autres, notamment les contradictions de certains de ses préopinants. Il nous dit qu'avec le double de boîtes, il aurait fallu doubler les effectifs de police la nuit. C'est de « l'arithmétique à Bonzon », Monsieur Hubler, et ce n'est pas avec ce genre d'arguments que vous nous ferez croire que vous avez vraiment étudié la situation.

Plus sérieusement, et un ou deux de mes préopinants l'ont déjà dit, ce qui a changé, en réalité, ce sont les comportements et pas le nombre de boîtes. Je peux vous assurer, d'après l'expérience que j'en ai, vu mon âge, qu'avec quarante boîtes et les comportements des années 1980, on n'aurait pas plus d'incivilités et de problèmes qu'à l'époque. Ce sont des problèmes de consommation et de comportement avec les consommations d'alcool qui ont changé. Malheureusement, si vous observez la fermeture de certains cafés et pubs à 23 h 00, vous voyez qu'il n'y a plus grand-chose à faire et surtout pas beaucoup de gin tonic à aller boire dans une boîte de nuit pour que les incivilités aient lieu. Cette clause ne servira absolument à rien, elle n'attaque pas le mal à ses racines.

M. Mathieu Blanc (LE): – Sans surprise, comme tous les préopinants libéraux-radicaux, je demanderai de refuser la prise en considération de ce postulat. Je reviens cependant sur deux ou trois raisons importantes, des points essentiels.

D'abord, il ne s'agit pas d'une compétence communale. Je ne referai pas « le coup » d'il y a quinze jours avec les apprentis sans papiers⁴, le fétichisme du droit, je ne serai pas l'ayatollah du droit décrit par notre collègue Dolivo... Il n'empêche qu'à nouveau – je sais que cela peut devenir une habitude –, on nous propose quelque chose qui n'est pas de compétence communale. La Loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB) contenait une clause du besoin, elle a été supprimée par le Grand Conseil. Il ne revient pas à cet organe, aussi important fût-il, de décider d'une manière ou d'une autre de réintroduire la clause du besoin. A cet égard, je m'étonne quelque peu de la position de l'UDC qui, sur ce sujet à l'époque, affirmait une volonté assez nette de défendre, avec nous, le fait que les instances, chacune à son niveau, devaient appliquer les législations. Mais bref... Nous ne pouvons donc pas, pour cette raison déjà, suivre la proposition de notre collègue Hubler.

⁴ BCC 2010-2011, T. II (N° 14/I), p. 527.

Ensuite – et là, je réagis aux propos de notre collègue Dolivo –, il n’y a aucun fossé entre nos propositions, nos idées en période électorale et la situation actuelle. Cette proposition, et c’est son seul mérite, essaie de répondre à un problème concret, un problème qui existe. Nous ne l’avons jamais nié, tous les groupes ici considèrent aussi que c’en est un. Mais nous avons proposé des solutions. J’en veux pour preuve plusieurs motions qui ont été déposées pour répondre aux problèmes de l’insécurité, aux problèmes des établissements de nuit. Mais cette initiative n’en est pas une, pour les motifs qui ont été exposés. Ce n’est pas en réintroduisant une clause du besoin que l’on réduira les nuisances là où elles existent.

Je me permets de répondre à une des questions qui avaient été posées en commission, et sur laquelle le point de vue des Libéraux-Radicaux avait été assez clair. Certains commissaires se demandaient si, en introduisant cette clause du besoin, on pourrait réduire le nombre d’établissements et notamment ceux qui existent. Eh bien non ! Une clause du besoin ne permettra jamais de demander à un établissement de fermer. Au maximum, elle permettrait d’éviter que de nouveaux établissements apparaissent. Or ce n’est pas, je crois le comprendre, le but visé.

Ensuite, de toute manière, si cette clause du besoin était réintroduite – ce n’est pas possible, mais imaginons –, aucune solution ne serait réellement trouvée. Le municipal de la Sécurité publique et des Sports pourra peut-être le confirmer, il semble que c’est ce qu’il avait dit en commission : le nombre d’établissements a certes augmenté de façon importante depuis la suppression de la clause du besoin, il a pratiquement doublé, mais depuis quelques années, on n’observe pas d’augmentation. Le marché semble saturé. Peut-être qu’à la suite d’une faillite un nouvel établissement essaiera de reprendre, mais je n’appelle pas cela une augmentation du nombre d’établissements de nuit. Une faillite implique évidemment la destruction et éventuellement la mise sur pied d’un nouvel établissement, mais en tout cas pas une augmentation. Donc la clause du besoin, en l’espèce, ne changerait rien.

Je me permets aussi de rappeler un point évoqué par M. Bonnard et de réagir aux propos de M. Chollet, qui semblait dire qu’à l’époque, l’arrière-pays ne s’était pas rendu compte de l’importance que pouvait prendre la suppression de cette clause du besoin, notamment sur Lausanne. Je reprends le rapport-préavis du 15 décembre 2005 en réponse à la motion Marc Dunant, « Lausanne, ville centre aussi la nuit »⁵. On y lit quelque chose d’intéressant : « *La clause du besoin a été supprimée en 1995 à la quasi unanimité des acteurs politiques, économiques et sociaux, car elle ne constituait pas une réponse adaptée aux problèmes d’alcoolisme.* » Il y a une petite note : « *Lors de la consultation des municipalités, une seule Commune s’est opposée à l’abrogation de la clause du besoin.* » Je crois comprendre

– je n’ai pas vérifié – que ce n’était pas Lausanne, sinon cela aurait été mentionné. En tout état de cause, il semble qu’à l’époque où les Communes vaudoises étaient plus nombreuses qu’aujourd’hui, toutes considéraient que cette suppression n’existait pas.

Enfin, je conclus par l’argument essentiel pour nous, Libéraux-Radicaux : naturellement, face à un marché économique libre – nous sommes le parti qui défend l’économie, il faut le répéter –, nous devons nous opposer à une clause du besoin et proposer des mesures adéquates pour combattre l’insécurité et les incivilités. La clause du besoin n’en est pas une.

Le président : – J’ai encore cinq demandes de paroles. Les deux grandes positions se sont exprimées, je souhaite que ne s’ajoutent pas de nouvelles demandes de paroles à la suite de ces cinq.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je tentais désespérément de vous dire de me couper la parole, mais tant pis. Je constate que les Libéraux-Radicaux doivent résoudre la quadrature du cercle. A savoir comment vendre un maximum d’alcool tout en faisant que des gens sortent des boîtes comme s’ils n’avaient jamais bu. Cela dit, je m’applique à moi-même la clause du besoin et je me tais.

M. Jacques Pernet (LE) : – J’aimerais rappeler que les établissements de nuit, ceux qui représentent plus ou moins 70 % des places, ont signé une charte. Celle-ci répond déjà, dans les grandes lignes, au souci que M. Hubler a décrit.

Ensuite, je regrette que M. Dolivo parle de profit maximum. Le profit maximum se réalise précisément quand vous régulez le marché et que vous instaurez une clause du besoin. En l’occurrence, cet argument n’a aucun sens. La surconsommation d’alcool, Monsieur Dolivo, ce n’est pas l’apanage des discothèques, je peux vous le dire. Cela se produit ailleurs et ce n’est pas un phénomène dû aux discothèques, mais un phénomène de société.

La qualité de vie dont a parlé M. Voiblet, oui. Mais pour qui ? La qualité de vie de quel âge ? J’ai soixante ans, j’ai ma qualité de vie, je n’irai pas dans les discothèques. En revanche, Lausanne est une ville d’étudiants, une ville de jeunes. Il faut leur offrir le cadre qu’ils recherchent. Ils recherchent aussi une animation dans cette ville. On a parlé de Genève. Genève a un souci politique, Genève cherche par tous les moyens à développer son activité nocturne, parce que ses dirigeants se rendent compte que leurs jeunes s’expatrient. Et, comme disait M. Hubler, prennent l’autoroute. Je ne transformerai pas les mots qu’il a prononcés tout à l’heure, parce qu’ils étaient mal à propos...

Je terminerai en disant qu’il y a des emplois à la clé et que cela fait aussi partie du cycle économique de cette ville. Des taxes importantes sont payées et entrent dans l’escarcelle de cette Commune.

⁵BCC 2005-2006, T. II (N° 20/I), pp. 1187 ss.

M. Axel Marion (LE) : – Je vous donne la position des élus PDC sur ce sujet. Nous sommes contre le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous soutenons donc la position exprimée par le PLR.

Au-delà des arguments développés, un me tient à cœur et je suis surpris que ce soit la gauche qui le développe ici : il y a un manque de confiance envers les jeunes. Je crois que la politique menée ces dernières années à Lausanne consistait, avec certains outils, notamment la Délégation jeunesse et d'autres, à essayer de responsabiliser les jeunes, à leur donner les outils pour être conscients de leur propre comportement. Aujourd'hui, avec la réintroduction d'une clause du besoin, on procède de la manière inverse : on revient à une forme de moralisation de la société. C'est peut-être piquant pour certains que ce soit mon parti qui, aujourd'hui, se plaint de cette moralisation, parce que plutôt que de s'attaquer aux causes, on cherche à supprimer les symptômes. C'est une politique un peu bizarre. On n'est pas très loin, si on pousse à l'extrême, de la réintroduction d'un couvre-feu pour les jeunes, par exemple, ou de la réduction d'un certain nombre de prestations. C'est une philosophie que je trouve dommageable. D'ailleurs, je conteste l'hypothèse que les *botellones* soient supprimés par ce type de mesures, puisque c'est précisément la présence de structures permettant d'accueillir les jeunes qui empêche que des *botellones* se forment. A mon avis, c'est ce qui va se produire si on va trop loin dans la ligne défendue par M. Hubler. On va pousser les jeunes à se retrouver dans des parcs. Donc la sécurité ne sera pas améliorée.

Comme M. Pernet l'a dit, c'est sur la base de la charte des établissements de nuit qu'il faut travailler, éventuellement sur la base d'états généraux réunissant tous les acteurs du domaine. Mais pas par une étude dont le présupposé serait la suppression d'une offre en faveur de la population, quadragénaire, quinquagénaire et plus, mais surtout des jeunes, puisqu'on voit très bien que c'est cette population qui est concernée.

Enfin, je trouve bizarre que la gauche, qui nous dit à long terme qu'il n'y a pas de problèmes d'incivilités à Lausanne, se souvienne soudain qu'il y en a un dans ce domaine et estime qu'il faut agir. Ce ne sont pas les bonnes personnes qui ont pris ce sujet en main et le PDC ne soutiendra donc pas le renvoi de ce postulat.

M. Xavier de Haller (LE) : – Nous avons commencé par un coup de gueule, nous finirons peut-être par un coup de gueule.

Je ne vois plus très bien où veut aller ce Conseil avec notre ville. Je ne reviens pas sur les problèmes de sécurité, mon collègue Axel Marion a bien développé ce que je voulais dire. Mais je m'interroge : si on regarde la situation en termes d'activités de divertissement voire d'activités fun proposées en ville, on veut de plus en plus limiter et interdire. Je prends un exemple : le Red Bull Crashed Ice. Cette manifestation a réuni énormément de monde, a donné une

bonne image de la ville. La réaction des politiques, c'est de dire que c'était mauvais et qu'il ne faut plus jamais que cela se produise. Les activités ou manifestations qui se passent à Lausanne, on n'en veut plus. Alors fermons les boîtes de nuit ! On peut les fermer à 2 h 00 du matin, diviser leur nombre par deux. La seule conséquence, mon collègue Axel Marion l'a dit, c'est que les gens organiseront des fêtes parallèles sauvages, dans les bois, dans les appartements, etc. Il n'y aura plus aucun moyen de faire de la prévention ni de canaliser les gens.

On peut imaginer qu'une partie de la population qui sort en boîte, ce sont aussi des gens qui travaillent, qui gagnent leur vie, qui paient leur impôts. Et qui, s'ils aiment se divertir, peuvent aussi le faire. Ce ne sont pas tous des voyous chroniques qui décident de mettre la ville à sac. Dans ce cas, si on raisonne uniquement de cette manière, on peut interdire tous les matches du Lausanne Hockey Club, tous ceux de la Pontaise, qui doivent mobiliser autant de policiers que la ville les jeudis et vendredis soir.

La question que je pose à tous avant de voter et de renvoyer ce postulat, c'est : quel avenir voulez-vous pour notre ville ? Si vous voulez qu'on interdise définitivement et qu'on limite tout ce qui pourrait être une distraction, de la culture ou des manifestations, alors arrêtons tout. Swisslabel, on arrête, ça dérange aussi les habitants du centre-ville. Les 20 km de Lausanne, ça paralyse une partie de la ville. Le Tour de Romandie, quand il passe, ça dérange aussi des gens, ça crée aussi des problèmes d'insécurité. Alors arrêtons, fermons notre ville. Elle travaille aux heures de bureau, puis tout s'arrête.

Je ne peux pas soutenir un tel postulat et je vous demande à tous, avant de voter, de bien réfléchir à l'avenir que vous voulez pour notre ville.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – J'ai peine à comprendre certains arguments. Les profits maximum sont liés à des monopoles, à des cartels. Ils ne sont pas liés à la diversité et à la multiplicité des établissements nocturnes. Donc je peine à comprendre cet argument qui voudrait que nous défendions les profits maximum des bistroquets et autres tenanciers d'établissements.

Ensuite, même sans avoir une conception masochiste de la politique, nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir, comme le disait M. Chollet. Nous sommes là pour essayer de proposer ou soutenir des mesures dans le cadre légal dans lequel nous pouvons agir, des mesures égalitaires entre les différents établissements existants ou à venir et des mesures proportionnées au but que l'on s'assigne. J'ai peine à croire que la Ville ou le Canton soient à même d'avoir une planification des établissements nocturnes.

Plusieurs préopinants ont évoqué la charte des établissements nocturnes. J'aimerais savoir où on en est par rapport à sa signature par les Docks.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je reviens sur la position de l'UDC, qui a été évoquée par certains partis de la droite de cet hémicycle. Je répète: notre parti est pour la liberté du commerce et la responsabilité. Mais cela ne veut pas dire fermer les yeux sur tous les problèmes de la ville! Il faut être conscient de cette situation. Le Parti libéral-radical se revendique comme étant le parti qui soutient l'économie. D'accord, mais quelle économie? C'est la question qu'il faut vous poser.

Concernant cette économie, j'aimerais revenir sur un élément important pour moi. C'est le fait que cette forme – j'insiste, cette forme – de clause du besoin n'est pas le retour à la clause du besoin que nous avons connue. Cette forme souhaitée par M. Hubler – qu'il me dise s'il n'est pas d'accord avec moi – ne concerne pas en priorité l'alcool. Ce n'est pas un problème d'alcool, c'est un problème de croissance de la vie nocturne. J'ai entendu quelques personnes dire que les gens qui travaillent doivent pouvoir se divertir. Oui, évidemment! Mais il y a aussi des gens qui travaillent et qui aimeraient, le week-end, pouvoir se reposer. Nous devons aussi tenir compte de ces gens. Pour la qualité de vie, l'intervention sous forme de postulat est une solution qui mérite d'être explorée. Donc je vous invite encore une fois à soutenir ce postulat.

Le président : – Apparemment, nous pourrions conclure avec le directeur de la Sécurité publique et des Sports, M. Marc Vuilleumier.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Nous en sommes au renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité, et j'ai quelques informations.

A Lausanne, je le dis de mémoire, il y a environ 650 points de vente d'alcool. Ce sont des magasins, des restaurants, des hôtels, des buvettes et autres. Sur ce nombre, il y a en effet 40 discothèques, ce qu'on appelle des établissements de nuit. Ils étaient plus nombreux il y a quelque temps, ils sont 40 aujourd'hui. Ce que la Municipalité constate, dans ce débat, c'est l'extrême difficulté de rendre compatible la liberté du commerce en même temps qu'on fustige les incivilités et les délits, les bagarres, la violence, etc. A un moment donné, on accepte la liberté économique pour ces établissements, mais on en accepte aussi le corollaire. Tout le monde n'est pas un voyou, comme l'a dit M. de Haller, mais certains problèmes collatéraux se posent. Et si on accepte tous les établissements, il faut accepter les problèmes qui s'y posent.

Si vous nous demandez de réfléchir à ça, il n'y a pas que les établissements de nuit, ceux qui ferment à 5 h 00 du matin, qui seront concernés, mais aussi les cafés et restaurants en général. Car il y a aussi certaines contradictions, en tout cas on peut en discuter, à la présence d'établissements, dans certains quartiers, lorsque l'habitation, le logement est prépondérant. On peut en effet se demander s'il est bon qu'il y ait, comme au haut de la rue Marterey par exemple, huit,

neuf ou dix établissements publics sous les habitations. Mais nous y réfléchissons si vous nous renvoyez le postulat.

Quant aux Docks, ils ont signé la charte.

Le président : – Monsieur Dolivo, vous avez demandé un vote nominal. Est-ce que cinq conseillers ou conseillères soutiennent cette demande? C'est le cas, nous procéderons de cette manière.

La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission relative à ce postulat.

M. Pierre Santschi (Les Verts), rapporteur : – En conclusion, la commission a décidé par 6 voix contre 3 et sans abstention de recommander au Conseil communal la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, selon l'article 64 du RCCL.

Le président : – Nous procéderons à un vote électronique. M^{mes} et MM. les conseillers qui approuvent la transmission de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui souhaitent son classement votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Alvarez Caroline, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Fracheboud Cédric, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Litzistorf Spina Natacha, Marti Manuela, Michel Stéphane, Müller Elisabeth, Oppikofer Pierre-Yves, Pain Johan, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vázquez Francisco, Santschi Pierre, Schlienger Sandrine, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali.

Non : Ansermet Eddy, Blanc Jean-Louis, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Cachin Jean-François, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Da Silva Adozinda, Gaudard Guy, Gebhardt André, Graber Nicole, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Huguenet François, Marion Axel, Mettraux Claude, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rossi Vincent, Schaller Curiotto Graziella, Schlachter Thomas, Thurre Jean-Pierre, Truan Isabelle, Velasco Maria.

Abstentions : Abbet Raphaël, Bergmann Sylvianne, Ferrari Yves, Graber Claude, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Salzmann Yvan, Saugeon Esther.

Avec 39 oui, 26 non et 10 abstentions, vous avez accepté la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Alain Hubler : «Et si on rétablissait la clause du besoin ? »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous poursuivons avec le point R34. Je prends le pari que nous y arriverons avant la pause. Il s'agit du postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts, «Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois». J'appelle à la tribune M. Claude Mettraux, président rapporteur pour la commission.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : «Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois»⁶

Rapport

Membres de la commission: M. Claude Mettraux (LE), rapporteur, M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. David Payot (AGT), M^{me} Isabelle Truan (LE), M. Jean Tschopp (Soc.).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic :

Rapport photocopié de M. Claude Mettraux (LE), rapporteur : – La commission s'est réunie le vendredi 10 septembre 2010 de 14 h 00 à 15 h 10, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, salle des commissions.

Rapporteur: Claude Mettraux. Membres de la commission: M^{me} et MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Isabelle Truan, Fabrice Ghelfi, Jean Meylan (remplace M. Ruf), Jean Tschopp, Nkiko Nsengimana, David Payot. Absents: M^{me} Claude Grin, M. Claude-Alain Voiblet.

Représentants de la Commune de Lausanne: M. Daniel Brélaz, syndic, Administration générale et finances, M. David Barbi, chef du Service financier, M. Jean-Pierre Gay, Service financier, qui prend les notes de séance. Qu'il soit vivement remercié de leur excellente tenue et de la rapidité avec laquelle elles ont été envoyées aux commissaires.

⁶BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531 ; *idem*, T. II (N° 17/II), p. 753.

Débat d'entrée en matière

M. le président ouvre la séance à 14 h 00. Il passe la parole à M. le postulant, qui fait un bref historique du sujet et relève que la motion initiale, qui avait fait l'objet en début d'année de diverses contestations, a été reformulée d'une manière moins contraignante en étant transformée en postulat. Ainsi, la Municipalité doit, en cas de prise en considération, présenter un rapport au Conseil communal sur la question abordée par ledit postulat.

Discussion générale

M. le syndic apprécie l'aspect moins contraignant du postulat, mais souhaite avoir de la part de la commission des pistes pour orienter la rédaction du rapport. Où veut-on aller? Souhaite-t-on instaurer une majorité qualifiée, à l'instar de ce qui se pratique dans le canton du Jura? La Municipalité est très réticente vis-à-vis d'une telle pratique. Veut-on instaurer des normes? La budgétisation des dépenses d'investissements se révèle à l'usage fort difficile et montre que les directions ont tendance à sous-évaluer les facteurs de tous ordres qui freinent l'aboutissement des projets, d'où des écarts, parfois importants, entre les dépenses prévues et celles réalisées.

Il se peut, en revanche, qu'un exercice annuel ponctuel enregistre un effet de rattrapage sur les investissements, combiné, par exemple, avec un mauvais résultat fiscal. A ce moment-là, la norme qui pourrait être instaurée ne serait accidentellement pas respectée, ce qui est compréhensible. Au vu de ce qui précède, les normes se révèlent peu efficaces et tout compte fait, c'est le plafonnement de l'endettement, qui est déterminé en début de législature, qui constitue le meilleur contrôle.

Un commissaire approuve également l'édulcoration des demandes émises initialement par le motionnaire. Il n'est pas partisan d'un légalisme contraignant et estime que l'endettement doit être apprécié par rapport aux actifs créés: un endettement supplémentaire pour des investissements rentabilisables (SI, par exemple) n'a pas la même valeur que celui résultant des dépenses pour un bâtiment administratif, et peut être facteur de croissance.

Il relève encore que des mesures auto-contraignantes prises par le Conseil communal peuvent être tôt ou tard annulées par le même Conseil communal, sans autre forme de procès. A titre de pistes pour la rédaction d'un rapport par la Municipalité, il verrait bien y figurer un historique de l'évolution du poids de la dette, depuis 50 ans, par exemple, de même que la présentation d'un plan des investissements à plus long terme que les quatre ans actuels.

Un commissaire se pose la question de savoir si l'on ne devrait pas d'abord examiner l'opportunité d'instaurer un frein à l'endettement avant de définir quel système l'on veut adopter. Un commissaire soutient l'idée de la présentation, dans le rapport, d'un plan financier à long terme et constate que les modèles de loi sur les finances n'abordent

pas de manière précise le sujet de la limite de l'endettement, si ce n'est le tableau 34 du MCH2 intitulé «Proportion d'endettement brut». Les ratios ne manquent pas toutefois, tels que : dette brute/revenus ; degré d'autofinancement ; service de la dette ; quotité de la charge financière ; capacité d'autofinancement, quotité d'investissements.

M. le syndic relève que l'Etat de Vaud a émis des recommandations et retenu des indicateurs pour les Communes, mais s'agissant du cas particulier de Lausanne (avec les SI), il se fonde principalement sur la notation émise par Standard & Poor's. Il constate également qu'en l'absence d'une constitution communale, le Conseil communal peut abroger un texte portant sur la limitation de l'endettement aussi rapidement qu'il l'a voté. M. le syndic fait ensuite un historique de l'évolution de la dette depuis 1866 et souligne que le niveau de la dette actuelle correspond à celui de 1975, si l'on tient compte de l'inflation.

Un commissaire tient à rappeler que ces dernières années, les comptes communaux sont revenus dans les chiffres noirs. Il estime par ailleurs que le Conseil communal doit garder sa liberté d'action en évitant de se lier les mains avec des normes contraignantes. Dans le rapport à établir par la Municipalité, il souhaiterait un chapitre consacré à la gestion de la dette.

M. le postulant fait remarquer tout d'abord que les auteurs du postulat ne visent pas une disparition complète de la dette et que l'examen des ratios n'est pas limité à une année, mais peut porter sur plusieurs exercices. Il constate avec étonnement que la fixation du dernier plafond d'endettement, au début de la présente législature, n'a pas donné lieu à la moindre discussion au Conseil communal. Il juge en outre que même si le Conseil communal peut défaire ce qu'il a fait, cela ne revient pas à ne rien faire du tout, en soulignant que le postulat est très ouvert.

Un commissaire insiste sur l'aspect dépourvu d'a priori de la demande en question. Un commissaire déclare ne soutenir la démarche du postulat que dans la mesure où le but est d'élargir le débat et de faire un large bilan de la problématique de l'endettement. Après une brève discussion, la commission retient que la Municipalité doit fournir au Conseil communal un rapport présentant une large étude portant sur les mécanismes de l'endettement.

M. le syndic pense que ledit rapport pourrait être incorporé dans le préavis présenté au début de la prochaine législature pour fixer le nouveau plafond de l'endettement. Il précise au commissaire qui souhaite que l'on examine ce qui se pratique ailleurs dans ce domaine, que l'étude ne revêtira pas le caractère d'une thèse universitaire, mais restera sommaire. Le rapport présentera en toile de fond les grands projets qui marqueront la prochaine législature. Un commissaire insiste sur sa préférence à disposer d'une planification financière à long terme, plutôt que de se référer à des normes.

Vote

La prise en considération du postulat est acceptée par 7 commissaires et 1 abstention.

Le président : – Monsieur Mettraux, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Claude Mettraux (LE) : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. David Payot (AGT) : – Le présent postulat se prétend «non partisan», car il ne chercherait pas à imposer un frein à l'endettement. Il nous demande tout de même «une étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement, adaptés à la situation particulière de la Ville de Lausanne». En d'autres termes, il nous demande quel frein à l'endettement choisir, mais il escamote la question de l'utilité d'un quelconque frein. Un frein à l'endettement améliore-t-il les finances publiques ou privées ? C'est cette question qui mérite d'être posée en priorité, et la réponse n'est pas forcément positive.

Le financement par l'emprunt en période de crise, s'il augmente l'endettement, évite en revanche des conséquences négatives sur les rentrées fiscales futures, et permet une demande économique plus élevée, nécessitée avec urgence en cas de fléchissement conjoncturel. Cela ne signifie pas non plus que la génération actuelle vive aux dépens de la génération future, car les investissements actuels profitent avant tout aux générations futures. Il est donc normal politiquement que cette génération participe aussi au financement des investissements actuels sous la forme de remboursements d'intérêts et de capitaux. Il ne faut donc pas parler en termes de conflit entre générations, mais d'un conflit entre contribuables et créanciers des dettes d'Etat, présents ou à venir.

Puisque ce postulat demande des études, j'ai recherché brièvement les études qui examinaient l'effet des freins aux dépenses des collectivités publiques. La plus proche et la plus récente que j'ai trouvée date de 2008 et concerne l'Allemagne.

Le professeur Horn, avec ses collègues de l'Institut für Makroökonomie und Marktforschung (IMK) à Düsseldorf, a examiné le mécanisme de frein à l'endettement programmé alors par le gouvernement allemand. Il simule les répercussions qu'il aurait eues, s'il avait été mis en place dès 2004, et arrive à la conclusion que cela aurait entraîné une politique procyclique, trop restrictive lors de la baisse conjoncturelle, et trop laxiste en période de hausse. Avec les mesures impliquées par le frein à l'endettement allemand, sur la base de leurs simulations, les chercheurs de l'IMK concluaient que chaque centime économisé sur le

budget public en aurait fait perdre 1,75 au produit intérieur brut, et aurait augmenté de 500'000 le nombre de personnes sans emploi.

Je ne suis pas en mesure de présenter une recherche complète sur l'utilité ou non des freins à l'endettement; mais je constate néanmoins que le présent postulat pose un cadre inadéquat, en nous demandant de chercher le frein à l'endettement «adapté à la situation particulière de la Ville de Lausanne». Le groupe A Gauche Toute! considère avant tout qu'un frein à l'endettement n'est pas un élément positif et repousse donc le présent postulat.

Pour le groupe A Gauche Toute!, les freins à l'endettement représentent avant tout un stratagème pour limiter la marge de manœuvre des politiciens, diminuer les dépenses en cas de crise et baisser les ressources fiscales en cas de hausse conjoncturelle. Il en résulte au final un appauvrissement pour la collectivité publique, mais surtout pour les tâches d'utilité publique, et pour tous les citoyens et citoyennes qui en bénéficient. En conséquence, nous vous recommandons de classer ce postulat.

M. Jean Tschopp (Soc.): – Nous voilà en présence d'un *remake* de M. Hildbrand, qui était d'abord parti avec une motion et qui revient avec un postulat plus édulcoré de sa précédente initiative.

L'état des lieux que nous dresse le postulant n'est pas tout à fait celui que constate et fait le Parti socialiste. En particulier, il faut relever que cette législature a permis le retour dans les chiffres noirs, grâce à certaines réaffectations, au maintien des recettes fiscales et aussi grâce à un service de la dette, qui permet régulièrement à la Commission des finances d'adopter des montages financiers que nous devons à l'imagination et à la vivacité du chef du Service financier. Ils permettent une gestion optimale de la dette.

L'endettement est un sujet de préoccupation, c'est évident. Cela dit, on peut regretter que rien ne figure dans le postulat au sujet des investissements. Que je sache, LausanneEnsemble, jamais, ne s'est opposée à Métamorphose, le projet majeur qui va rythmer ces dix ou quinze prochaines années. Il y a une distinction à faire entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Des investissements majeurs seront nécessairement décidés au cours des prochaines années, qui généreront aussi des retombées financières. Ils permettront également, avec Métamorphose notamment, d'alimenter la croissance démographique et économique. On peut donc regretter qu'aucune trace des investissements ne figure dans ce postulat.

Cela dit, dans l'éventualité où le postulat était renvoyé à la Municipalité, il pourrait avoir son utilité s'il permettait une étude sur certains éléments. Notamment un plan d'investissement, qu'on pourrait étendre de quatre ans actuellement, à dix ans. Cela pourrait aussi donner une perspective riche en enseignements sur l'évolution de la dette à valeur réelle sur les dernières années.

Dans ces conditions, une majorité du groupe socialiste vous recommande, ou du moins peut vivre avec, le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je ne le conteste pas, ce postulat découle d'une motion retirée, qui traitait plus ou moins du même objet. Il se veut, je le répète, sans a priori. Il permettrait d'avoir une perspective historique de l'évolution de la dette, dont on ne disconvient pas qu'elle ne date pas uniquement de la dernière législature ni de la précédente, etc.

Il ne contient nullement, je le dis aux membres du Conseil qui appartiennent à A Gauche Toute!, une baisse des ressources fiscales. Ça n'apparaît nulle part. Ce serait un autre sujet, qu'il serait peut-être intéressant de développer. Mais je ne crois pas que nous soyons dans une configuration qui le permette et ce n'est pas du tout l'objet de ce postulat.

Ce postulat a été signé par des représentants de différents groupes et il vise précisément à aller un petit peu plus loin que ce qu'a vécu ce même Conseil communal lors de l'adoption du plafond actuel d'endettement⁷. La discussion a été ouverte par le président de séance, évidemment, mais il n'y a eu aucune intervention et le vote s'est fait à l'unanimité. Il semble qu'un tel sujet, d'autant plus qu'il est apparu légitimement dans la campagne électorale, et qu'il a fait l'objet de prises de position remarquables conduisant même à des modifications dans l'organisation de la future Municipalité, mérite, je l'espère, votre soutien, dans la perspective du plafond d'endettement de la prochaine législature.

Je vous remercie si vous soutenez ce postulat.

M. Axel Marion (LE): – Je n'ajouterai pas à ce que vient de dire notre président de groupe, M. Hildbrand. Je me contenterai de rappeler que contrairement à ce qu'a dit M. Tschopp, des membres du groupe LausanneEnsemble se sont montrés critiques par rapport à certains investissements, notamment pour Métamorphose et aussi sur l'ensemble des dossiers prévus durant cette législature. J'ai eu l'occasion de le développer pendant la campagne qui nous a occupés dernièrement, il faut être très prudent à l'égard de ces problèmes d'endettement. Lorsque le groupe A Gauche Toute! parle de la République fédérale allemande, je trouve intéressant de comparer Lausanne à l'Allemagne sur un plan macro-économique. Mais on pourrait aussi parler d'autres Etats comme la Grèce ou le Portugal qui, n'en déplaise à la gauche, ont de réels problèmes liés à leur endettement. Si on ne veut pas faire de comparaison internationale, n'en faisons pas, mais considérons notre situation à Lausanne et examinons s'il est nécessaire d'investir. Je suis de ceux qui considèrent que le Canton a sous-investi ces dernières années. Donc ne nous faisons pas le procès inverse. Toutefois, surinvestissement est aussi délicat, d'autant que cela n'implique pas seulement des sommes investies dans des murs, mais aussi des ressources très

⁷BCC 2005-2006, T. I (N° 7/I), pp. 600 ss.

importantes en termes de personnel communal. On sait que plusieurs directions, notamment la Direction des travaux, doivent faire de plus en plus appel à des prestataires externes pour mener des projets. Ce sont des aspects problématiques, qui méritent d'être pris en compte.

Par conséquent, réfléchir à un mécanisme assez souple – le postulat Hildbrand et consorts l'est dans sa formulation – permettrait de réfléchir utilement à cette problématique. Je vous encourage tous et toutes à soutenir le renvoi de ce postulat.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – En effet, ce postulat n'a rien de contraignant. Au contraire, il vise à rappeler au Conseil communal quel est son rôle dans la connaissance de l'état de son patrimoine à tout moment. Cette proposition prévoit qu'en début de législature, la Municipalité donne des réponses sur l'état de la dette, afin que nous puissions discuter du plan des investissements, savoir quelles sont les priorités, pourquoi telle priorité a été définie. Même si nous n'adoptons pas le plan des investissements en tant que tel, nous pourrions l'influencer dans un sens positif ou négatif.

Il est aussi nécessaire – puisqu'un nouveau dicastère sera chargé des Finances – d'avoir une vision à moyen terme de la politique financière sur cinq ans, par exemple. Ce sont des choses dont nous pourrions discuter. Certains indicateurs pourraient être introduits, qui sont intéressants à connaître pour vraiment suivre le degré d'autofinancement, le service de la dette et notre capacité d'autofinancement.

C'est pourquoi le groupe des Verts, dans sa majorité, vous recommande de prendre en considération ce postulat.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Ainsi, le loup se fait agneau. M. Hildbrand, après avoir tenté de forcer la porte par une motion, revient par la fenêtre. J'ai eu l'occasion de présider la commission qui a traité de sa motion, qu'il a retirée par la suite.

Soyons clairs. Le postulat demande « *une étude des mécanismes réglementaires modérant l'endettement, adaptés à la situation particulière de la Ville...* », etc. Donc il s'agit bien de présenter l'endettement actuel de la Ville comme un sérieux problème. D'ailleurs, M. Hildbrand ne le nie pas, puisqu'il fait une référence, pas forcément explicite, au changement de dicastère. Comme si ce changement était la sanction de cet endettement trop élevé à son goût.

Non ! Ce n'est pas un cadeau. Et je m'étonne que nos collègues socialistes admettent que c'est quand même possible de renvoyer ce postulat. Ce n'est pas un cadeau à faire à la nouvelle responsable de la Direction des finances que de lui proposer une étude du mécanisme réglementaire modérant l'endettement lausannois. Parce que c'est un objectif qui signifiera essentiellement pour la Ville non pas une nouvelle discussion sur son budget d'investissements – pas un mot à ce propos dans le postulat de M. Hildbrand –, mais bien une discussion sur un niveau d'endettement trop élevé.

Et c'est ce que veut le groupe LausannEnsemble, qui est le signataire principal de ce postulat, même si Les Verts se sont fait un peu manger par le loup.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Pour l'UDC, dans le cadre de ce que nous avons pu voir de ce qui se fait ailleurs, les Cantons ou les Communes qui ont pris des mesures pour assainir leurs finances, nous avons constaté un point commun à tous ces freins à l'endettement. C'est l'analyse des charges et une diminution des prestations offertes à la collectivité publique, y compris aux collaborateurs des institutions auxquelles j'ai fait mention tout à l'heure.

Dans ce Conseil, on parle beaucoup de la dette. L'endettement de la Ville, par période de beau temps fiscal, si je peux parler ainsi, qui va encore en augmentant, est très préoccupant aux yeux de notre groupe. On constate aussi que personne ne veut prendre le leadership de la discussion sur la diminution des prestations, que ce soit pour les collaborateurs ou pour les citoyens de cette ville. Bien sûr, notre groupe soutiendra ce postulat, qui parle en faveur d'un plafond à l'endettement. Mais nous souhaitons dire aussi que pour nous, ce postulat ne va pas suffisamment loin. Nous interviendrons probablement d'ici à quelques semaines pour proposer un véritable frein à l'endettement, comme l'ont connu toutes les collectivités publiques de Suisse qui ont assaini leurs finances.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. Claude Mettraux (LE), rapporteur: – La prise en considération du postulat est acceptée par 7 commissaires, avec 1 abstention.

Le président: – Nous procéderons à un vote électronique. M^{mes} et MM. les conseillers et conseillères qui acceptent la transmission de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 44 oui, 26 non et 7 abstentions, vous avez accepté la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Je vous propose de prendre la pause jusqu'à 20 h 30. Le Bureau souhaite rencontrer les présidents de groupe dans la salle de la Municipalité.

La séance est levée à 20 h 05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16